

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 janvier 2006 à 19 h
Centre civique
460, Chemin principal
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 JANVIER 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme LUCIE D'AMOURS	8
M. SÉBASTIEN CYR	12
Mme LUCIE D'AMOURS	17
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	30
M. LOUIS LAPIERRE	34
Mme LUCIE D'AMOURS	41
M. GUILLAUME TURBIDE	48
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	50
M. LOUIS LAPIERRE	59
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	60
M. LOUIS LAPIERRE	64
MOT DE LA FIN	66



SÉANCE DU 25 JANVIER 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs. Avant d'appeler le premier intervenant, j'aimerais rappeler les règles de procédure pour assurer le bon déroulement de cette séance.

10 Tout d'abord, le nombre de questions permises sera de deux (2) par intervention, sans sous-question ou question à volets. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Pour poser vos questions, vous pouvez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle qui est maintenant ouvert.

15 L'objectif de cette séance est de permettre à vous et à la Commission de s'informer sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion, vous pourrez le faire le 21 février prochain lors de la deuxième partie de l'audience. Si vous exprimez votre opinion dans cette première partie, je me permettrai de vous ramener à l'ordre en vous demandant de vous en tenir à votre question.

20 Notez que mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement. Si des questions ne peuvent obtenir des réponses immédiatement en séance, la Commission se chargera d'obtenir ces réponses et celles-ci seront déposées dans les centres de consultation et sur le site internet du BAPE.

25 Finalement, je rappelle que les questions et les réponses doivent m'être adressées afin d'éviter les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public. Cette façon de faire permet d'assurer le bon déroulement de la séance.

30 Quelques petits messages! Évidemment, je pense que comme tous, on a écouté la météo, il semblerait qu'il y a une tempête qui se dessine cette nuit et demain, donc si vraiment il fait tempête demain matin, évidemment vous comprendrez qu'il n'y aura pas de visite de site. Je laisse aux personnes de juger de la pertinence ou non de se rendre. S'il fait vraiment tempête, je pense pas que ce soit intéressant de se rendre ici. C'est préférable qu'ils demeurent chez eux, puis à ce moment-là, il y aura pas de visite de site.

40

DÉPÔT DE DOCUMENTS

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, est-ce que vous avez de nouveaux documents à déposer?

50

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, on a trois (3) documents, je vais les transmettre à madame Gélinas tout de suite après.

55

Alors on a l'ordonnance de remise en état des lieux, telle que vous nous l'aviez demandée, qui date de novembre 2005, et le devis qui accompagne cette ordonnance-là de remise en état. Ça indique les travaux qui doivent être réalisés.

60

Et un avis d'infraction qui date du 27 octobre 2005, concernant les déchets non incinérés qui sont accumulés sur place depuis août 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernier.

65

Monsieur Richard, est-ce que vous avez de nouveaux documents?

PAR M. JEAN RICHARD:

70

Oui. Monsieur Bourgeois avait dit qu'il déposerait un extrait du schéma d'aménagement révisé, le projet.

Relatif au tourisme, ça parle du portrait.

75

L'orientation générale. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

80

Monsieur Simard, vous aviez des questions qu'on vous avait demandée hier soir, et vous êtes en mesure ce soir de répondre à ces questions-là?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

85

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, on vous écoute monsieur Simard.

90

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui. J'ai quatre (4) éléments, pas nécessairement en ordre consécutif. D'abord il y a une question, elle, elle était cet après-midi, je l'aborde parce qu'elle est facile à répondre.

95

C'est le coût si on fait le projet de cinq (5) ans, mettons qu'on fait le projet, puis dans cinq (5) ans on ferme le site, et si on le fait sur dix (10) ans, le coût si on le ferme dans dix (10) ans.

100

Donc le coût total du projet s'il n'avait une durée de vie que cinq (5) ans serait de deux millions cent vingt et mille (2 121 000 \$). Et si c'était de dix (10) ans, ce serait deux millions six cent sept mille (2 607 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Et ces coûts-là sont ventilés, je présume?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

110

C'est-à-dire que ce que j'ai fait, parce qu'évidemment, j'ai pas fait les simulations en termes informatiques, on n'a pas les outils, mais c'est au prorata en fonction des estimés qui avaient déjà été validés, et j'ai refait les calculs dans l'ensemble, et c'est valide à plus ou moins cinq pour cent ($\pm 5\%$) près.

115

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

120

Ça, c'est le premier élément.

125

Le deuxième élément, la question avait été posée sur la superficie du terrain qui était affecté, la zone boisée qu'on venait affecter par le projet, qu'on venait toucher. L'ensemble du projet, les cellules, on parle de vingt-deux mille mètres carrés (22 000 m²), mais il reste qu'il y a des chemins périphériques, il y a d'autres équipements autour. Donc l'ensemble du projet va toucher une superficie totale de trente-trois mille mètres carrés (33 000 m²).

130 Là-dessus, les relevés avaient été faits récemment par rapport à la zone boisée, et on s'aperçoit qu'on va empiéter d'à peu près dix mille cinq cent mètres carrés (10 500 m²) sur la zone boisée, donc où il y a de la végétation. Ça veut dire à peu près un tiers (1/3) du projet.

135 Par contre, j'amène un point important, je crois, qu'on doit aborder. Si on retourne à l'historique du projet, la façon qu'il a été préparé, évidemment c'est un projet qui a été amorcé en 1994, 1995, qui a été élaboré en fonction des normes de localisation du règlement de 1978, le Règlement sur les déchets solides qui, jusqu'au 19 janvier, était toujours légalement en vigueur.

140 Et dans tous les projets qu'on a déjà faits, il a fallu toujours respecter ces normes de localisation là, parce qu'il était en vigueur. Donc c'est pour ça que le site est étroit.

145 À cette époque-là, la norme par rapport aux chemins, aux routes provinciales, aux routes qui étaient gérées par le ministère des Transports, on demandait une marge de recul de cent cinquante-deux mètres (152 m) par exemple. Une route municipale, c'était cinquante mètres (50 m). La même chose, il y avait des distances à respecter au niveau des plans d'eau.

Donc c'est ce qui explique un peu les limites est et ouest du site, sauf que ces normes-là, depuis le 19 janvier, ne s'appliquent plus.

150 Et on s'aperçoit qu'avec les relevés topographiques, on pourrait reconfigurer le site sans faire des changements majeurs, on pourrait reconfigurer le site, de façon à ne pas empiéter ou très peu empiéter sur la zone qui est occupée par du boisé, et même le ramener beaucoup plus sur la zone de sablière, donc d'affecter beaucoup moins la zone – on va mettre, vous voyez ici la limite, cette limite-là était axée sur une marge de recul réglementaire par rapport au chemin, et cette marge-là était fixée par une marge de recul obligatoire par rapport à la limite des hautes eaux.

160 Ces deux (2) exigences-là, dans le nouveau règlement, sont disparues, n'existent plus. Et jusqu'au 19 janvier, si on avait fait le projet l'automne passé, on est régi par ça, puis on peut pas bouger. Sauf que là, et ça, c'est très récent, parce que le règlement vient de changer, puis en plus les relevés nous démontrent qu'on pourrait reconfigurer le site et venir plutôt l'élargir et le placer plutôt ici, de façon à venir vraiment plus occuper la zone sablière, donc moins affecter la dune et moins affecter la zone boisée.

165 On n'est pas capable, dans le cadre du processus qui est en cours, de vous dire exactement ce qu'on pourrait faire, mais on voudrait avoir, dans le cadre du décret, de toute façon ça change pas les paramètres du projet, la capacité du site est là, l'emplacement général est là, mais on voudrait avoir l'opportunité ou le choix, lors de la demande de certificat d'autorisation, de reconfigurer le site en vertu des nouvelles exigences de localisation du règlement.

170

175 C'est un point que je voulais apporter. Il y a des cas comme ça qui sont arrivés lors de d'autres décrets, et le ministère était favorable, quand c'est pour bonifier le projet évidemment, et je voulais l'apporter à l'attention de la Commission pour cet aspect-là. Donc c'est la deuxième question.

La troisième question, c'était par rapport à la plate-forme d'entreposage, de voir un peu le "break even" comme on veut.

180 Donc si on regarde le projet, de la façon qu'il est préparé en ce moment, et si vous voulez, je pourrais déposer un document ultérieurement qui va le décrire!

PAR LE PRÉSIDENT:

185 D'accord.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

190 La capacité d'entreposage de la plate-forme est de sept cent cinquante tonnes (750 t), donc c'est fait pour deux (2) mois ou soixante (60) jours, parce qu'on marche sur du sept (7) jours sur sept (7) pour ce qui est de l'incinérateur, et on a à peu près un dix (10) jours de plus dans les fosses, donc on a à peu près huit cent soixante-quinze tonnes (875 t) de capacité ou à peu près soixante-dix (70) jours.

195 La capacité de l'incinérateur comme tel, si on tient compte des temps d'arrêt, les temps d'entretien, etc., et si on ramène ça sur une base journalière, on parle de vingt-deux point cinq tonnes (22,5 t) par jour qu'on peut brûler.

200 Évidemment, l'été, on a plus de déchets, l'hiver on en a moins, donc on a une capacité ou une quantité de déchets reçus qui varie de sept (7 t) à treize tonnes (13 t) par jour, dépendant des saisons. Donc ça nous laisse un jeu de capacité qui nous permet de brûler les déchets si on les entrepose temporairement. Et quand on regarde ça, le temps que ça prendrait avec ces capacités-là résiduelles, dépendant de la saison, ça nous prendrait entre cinquante-six (56) et quatre-vingt-douze (92) jours pour brûler les déchets qui sont déjà accumulés.

210 Ça veut dire que le temps total, ça veut dire que le temps d'arrêt, soixante-dix (70) jours, plus le temps de reprendre notre souffle puis de se débarrasser de ce qu'on a accumulé, on parle d'à peu près un cycle de six (6) mois, à peu près cent cinquante (150) jours en moyenne.

Ça, ça veut dire que si l'incinérateur brise pendant soixante-dix (70) jours, mais il rebrise pas les soixante-dix (70) ou quatre-vingts (80) jours après, il y a pas de problème. S'il rebrise à l'intérieur de l'année mais trois (3) mois plus tard, bien, on aura pris le dessus, puis on est capable de le faire. Donc c'est pas si simple de dire ça.

215 Si on regarde l'historique des bris par contre, depuis les dix (10) dernières années, ce qui a été déposé ce matin, il y a cinq (5) années sur dix (10) qu'on a dépassé ce chiffre-là par contre. Donc si évidemment il y a des investissements de faits à l'incinérateur puis il y a moins de bris, donc on est capable de prendre le dessus.

220 Pour ce qui est de l'analyse de l'équivalence, si on veut, bon, si on fait une deuxième plate-forme, on va parler d'un remboursement, c'est essentiellement le même prix, trois cent vingt mille dollars (320 000 \$), en autant qu'on n'a pas de bâtiment. Si on a un bâtiment, c'est plus cher.

225 La deuxième plate-forme, si on la met à ce moment-là sur un financement de vingt-cinq (25) ans, on parle de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) par année de remboursement. Donc ça, c'est pour l'option avec la deuxième plate-forme. Si on la fait pas, puis on décide de disposer des déchets hors site, on va parler d'un coût de disposition de deux cent quarante dollars de la tonne (240 \$/t). On a parlé de six mille dollars (6000 \$) par voyage divisés par
230 vingt-cinq tonnes (25 t) par voyage, donc deux cent quarante dollars la tonne (240 \$/t).

Donc pour rentrer dans notre argent, si on veut, du vingt-deux mille dollars (22 000 \$) par année que la plate-forme nous coûte, donc on prend ce vingt-deux mille (22 000 \$) là et on le divise par le deux cent quarante dollars la tonne (240 \$/t), on arrive à quatre-vingt-douze
235 tonnes (92 t) par année. C'est pas beaucoup. Ça veut dire que si l'incinérateur arrête quatre-vingts (80) jours, avec une plate-forme on est correct, mais si on va plus loin que ça, puis on dépasse le dix (10) jours par année qui dépasse ce cycle-là, bien là, c'est plus rentable de faire une deuxième plate-forme puis d'enfourir.

240 C'est beaucoup de chiffres, c'est beaucoup de choses. La note va être plus explicative à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Parce que la première plate-forme, en termes de dimensions, c'est trente-cinq-trente-cinq par un mètre (35 m x 35 m x 1 m), c'est ça?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

250 À peu près, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 Et si on l'a rehaussée à un mètre et demi (1 ½ m) ou deux mètres (2 m), à ce moment-là, est-ce que ça serait suffisant pour justement prévenir ces périodes dix (10) ou douze (12) ou quinze (15) jours supplémentaires qui pourraient survenir en cours d'année?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

260 Je vais vous dire, c'est-à-dire, je m'excuse, j'ai mal répondu, elle était plus qu'un mètre
(1 m). On prévoit deux mètres (2 m), voyez, la capacité totale est de deux mille cent trente-cinq
mètres cubes (2135 m³), donc ça veut dire qu'on prévoit une épaisseur essentiellement de
presque deux mètres (2 m). Plus haut que ça, ça commence à faire assez épais. Il faudrait
avoir un autre type d'équipement pour pouvoir monter plus haut, on pourrait pas le faire.

265 Donc c'était le deuxième point. Évidemment, on a vérifié aussi si jamais on mettait une
deuxième plate-forme, combien de temps que ça nous prend, parce que là, on peut briser plus
longtemps, mais on a plus de déchets aussi à brûler si jamais on repart. Sauf qu'on peut le
faire à l'intérieur d'une année, ça, si on accumule, si on rajoute soixante (60) jours, ça veut dire
270 si on accumule pendant cent trente (130) jours, on a juste assez de capacité pour le faire à
l'intérieur d'un an puis se débarrasser des déchets. Passé ça, ce serait impossible.

Donc c'était la troisième question.

275 La quatrième, c'était par rapport à l'érosion et le niveau de la mer, je sais pas si on en a
parlé ce matin, mais essentiellement ce qu'on va prévoir à l'intérieur du devis d'étude
hydrogéologique, c'est une étude pour faire la relation entre le niveau de la mer et le niveau
piézométrique sur le site. On va demander que le laboratoire qui va faire l'étude
hydrogéologique puisse nous dire si effectivement, il y a une relation directe ou pas.

280 Et pour ce qui est des études d'érosion, on m'a dit qu'après-midi, Serge Bourgeois
attendait les nouvelles, mais il croit que la Dune du Sud fait partie de l'étude Ouranos et eux
autres, je crois qu'ils ont dix-huit (18) mois à faire l'étude et aussi à prévoir des ouvrages ou des
stratégies de protection si jamais ils s'aperçoivent qu'il y a une accélération de l'érosion.

285 Donc c'est sûr que cette étude-là et cette chose-là, c'est difficile aujourd'hui de se
prononcer. Mais il devra, si jamais ce phénomène-là se produit, qu'il y ait des ouvrages de
protection qui vont être mis en place. C'est tout.

290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard.

295

300

**PÉRIODE DE QUESTIONS
LUCIE D'AMOURS**

PAR LE PRÉSIDENT:

305

Maintenant, je vais inviter la première intervenante, madame Lucie d'Amours s'il vous plaît!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

310

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Bonsoir madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

320

Est-ce qu'il y a juste moyen de savoir si le groupe Ouranos avait des balises, comme j'avais demandé hier, sur le site même?

PAR LE PRÉSIDENT:

325

À moins que je me trompe, monsieur Bourgeois a mentionné cet après-midi qu'effectivement, il y avait des balises qui seraient sur le site. Peut-être pas sur le site comme tel, mais dans le secteur.

Oui, monsieur Richard veut compléter.

330

PAR M. JEAN RICHARD:

Ce qu'il a mentionné aussi, c'est qu'il allait faire la demande d'avoir le positionnement et qu'il devrait le recevoir dans les prochains jours.

335

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc à ce moment-là, il va déposer ceci à la Commission et ce sera sur le site internet du BAPE.

340

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Merci. Ma première question traite un peu de la végétation puis du recouvrement du site à mesure qu'on opère sur ce site-là.

345 On parle pour la plate-forme qu'il va y avoir une membrane qui va venir après chaque
journée d'opération, si la plate-forme est utilisée en cas de bris de l'incinérateur. Mais pour le
site comme tel, je sais que dans le règlement, on mentionne qu'il y a des matériaux qui peuvent
être employés pour recouvrir et que ça peut être toutes sortes de formes pour le recouvrement,
en autant qu'il n'y ait pas d'odeurs puis de choses qui revolent.

350 En ce moment, c'est un réel problème. Moi, je reste dans ce secteur-là, puis il y a
énormément de débris qui revolent sur la plage et dans la forêt aux alentours et là, je me
demandais quel système on avait prévu pour s'assurer que ça parte pas au vent comme ça,
puis que les odeurs soient contrôlées.

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard.

360 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Je vais demander à monsieur Simard de répondre.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

365 Ce qu'on a prévu à l'intérieur du projet, c'est l'utilisation de bâches étanches pour le
recouvrement temporaire des déchets, en attendant qu'ils reçoivent d'autres déchets. Puis il y a
deux (2) raisons à ça: une, c'est pour minimiser la production d'eaux de lixiviation et
deuxièmement, pour empêcher qu'il y ait des débris qui partent au vent effectivement, pour
contrôler ça. Mais la raison première, c'était pour minimiser la production d'eaux de lixiviation.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Simard, on parle à ce moment-là, je pense, de la toile d'Écosol, est-ce que
c'est ça?

375

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

380 Écosol, c'était surtout pour la plate-forme temporaire. Mais sur le site comme tel, c'est
surtout des toiles étanches, parce que je crois que Écosol, c'est plus des géotextiles. Donc
c'est pas nécessairement étanche.

PAR LE PRÉSIDENT:

385 Est-ce que cette toile-là, c'est comme une toile de piscine qu'on roule le matin, c'est-à-
dire qu'on déroule le matin et qu'on roule le soir?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Effectivement.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

395

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Ma deuxième question, je voulais revenir un peu sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur la zone boisée sur laquelle on pensait empiéter le tiers du site, en fait, dix mille cinq cents mètres carrés (10 500 m²). En effet, je trouve que c'est énorme, quand on connaît la valeur du milieu qui est situé à cet endroit-là.

400

Je peux vous dire que c'est un peu comme se promener dans une érablière quand on va se promener sur ce type de dune là. Il y a une quantité de végétaux avec des couleurs à l'automne tout à fait incroyables, c'est à un autre niveau que l'érablière, mais c'est vraiment très riche. Il y a énormément de petits fruits, de champignons, de toutes sortes de choses qui poussent, sans compter les espèces menacées dont on a parlé hier, puis ça commence vraiment très près du site, la zone où on a le corème de Conrad, l'HUDSONIE tomenteuse et plusieurs espèces de grande valeur.

405

Ça fait que moi, je voulais juste mettre l'accent pour savoir, est-ce que ça va être fait, quand vous dites qu'il y a possibilité de reconfigurer le site? Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut compter qui va être fait pour essayer de minimiser l'enlèvement du secteur naturel de la Dune du Sud qui est un secteur hautement intéressant?

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, quelle est l'opinion du ministère sur le fait de modifier possiblement ou d'aller ailleurs sur le site?

415

PAR Mme NANCY BERNIER:

Bien en fait, moi, je soumettrais cette proposition-là avant d'aller plus loin, je soumettrais cette proposition-là avec les spécialistes au ministère au niveau de la protection du milieu naturel, les gens qui travaillent sur les espèces menacées, qui ont fait les inventaires. Alors je pense que c'est tout à fait envisageable, là.

420

425

En effet, on peut reconfigurer, parce que comme monsieur Simard le disait, ça a été configuré en fonction des normes de localisation, mais c'est à revalider. Je suis d'accord qu'en

430 effet, on est dans une zone qui est fragile, en fait qui a une valeur écologique très grande, qu'on soit un peu partout. Alors ce serait à revalider.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Merci madame Bernier. Monsieur Harrisson, vous aviez un complément d'information?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

440 Oui. Au niveau de ce que monsieur Simard mentionnait tantôt et ce que Nancy mentionnait sur les distances à respecter, le règlement maintient une certaine distance pour les LET pour un an. Donc la distance de cent cinquante mètres (150 m) d'un cours d'eau est maintenue pour un an.

445 Dans les autres dossiers qui ont été autorisés, c'est que oui, on a reconfiguré le site; par contre, la période de l'année qui s'en vient, les opérations sont quand même dans la zone autorisée puis à l'extérieur du cent cinquante mètres (150 m).

450 Donc c'est pour ça que la possibilité est là, par contre le règlement, lui, a encore ses normes de l'ancien règlement pour un an. Ça fait que c'est juste une précision à mentionner, là, mais c'est possible de l'évaluer, de le considérer, puis ça va être considéré dans le cadre de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

455 Donc ça veut dire que c'est lors de la demande de certificat, à ce moment-là, c'est reconsidéré, et compte tenu qu'il restera peut-être pas tellement de temps à l'année, il y a de fortes possibilités probablement que la solution présentée ou en tout cas le nouveau projet modifié présenté par le promoteur soit plutôt bien vu de la part du ministère, ce que je comprends.

460 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

465 Bien comme je vous dis, je voudrais pas m'avancer, parce que je suis tout à fait d'accord avec madame d'Amours, là, on le sait qu'au niveau de la valeur écologique du milieu, c'est à considérer de très près, alors on va voir quelle serait, puis ça va dépendre aussi de la détermination du volume autorisé, tout est là aussi, ça va être quoi la capacité finale qui va être autorisée. Le design va se faire en fonction de ça aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Merci madame Bernier. Merci madame d'Amours.

Oui monsieur Simard!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

475

Peut-être en réponse aussi à madame d'Amours, c'est qu'il y a une considération environnementale, mais il y a une considération économique également qui va faire en sorte qu'on va le regarder sérieusement. Parce que de un, faire un site plus carré, on a une économie, sur le plan géométrique, c'est plus rentable de faire un site carré que de faire un site étiré. Parce qu'on peut pas aller aux mêmes surélévations.

480

Donc il y a un avantage économique. Ça veut dire que pour le même volume, on va avoir une moins grande superficie à imperméabiliser que pour un site de cette configuration-là. Ça, c'est de un.

485

Et de deux, la zone, une fois qu'on a remblayé les zones excavées, on n'aura plus d'excavation. Les coûts d'excavation vont être moindres que si on continue à aller vers le nord, parce qu'en s'en allant vers le nord, il faut excaver peut-être quelques mètres de matériel. Donc il y a un deuxième avantage économique de ce côté-là.

490

Et aussi, il y a des excavations du côté nord, si on garde cette configuration-là. Donc il y a aussi un avantage technique et économique de revoir la configuration.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Merci monsieur Simard.

SÉBASTIEN CYR

500

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Louis Lapierre. Monsieur Lapierre n'est pas là.

505

Monsieur Sébastien Cyr s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Cyr.

510

PAR M. SÉBASTIEN CYR:

Bonsoir messieurs les Commissaires. J'ai malheureusement pas pu assister à la rencontre en octobre dernier, et aujourd'hui peut-être que la question a déjà été répondue. Nous avons vu hier dans la présentation de monsieur Simard que les travaux devaient être

515 réalisés avant le début du mois de novembre 2006, afin de pouvoir respecter la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Or, monsieur le Président, nous savons aujourd'hui qu'à cause de la tenue des audiences publiques en environnement, il se peut que la mise en opération du lieu d'enfouissement technique soit seulement prévue pour janvier 2007. J'aimerais donc savoir à 520 quoi s'expose le promoteur, c'est-à-dire la Municipalité, en cas de non-respect de la date du début novembre? Il va probablement y avoir émission d'un avis d'infraction et aussi des poursuites judiciaires, j'aimerais avoir plus de détails à ce sujet.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard, qu'arrive-t-il si vous ne respectez pas la date butoir du 6 novembre 2006?

530 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Bon, d'abord je pense que monsieur Cyr mélange deux (2) affaires. Parce que dans la présentation, le lieu d'enfouissement, on n'a pas de date butoir. La date butoir vient d'une ordonnance de restauration du site.

535 Bon, je comprends que nous autres, on avait prévu le mettre dedans, mais si le site est pas là, l'autre solution, c'est exporter les matières. Ça, c'est une chose.

Le deuxième point, c'était qu'est-ce qui peut arriver, bien, qu'est-ce qui peut arriver! 540 Bien, on a fait l'objet déjà, je sais pas si c'est un avis d'infraction, je sais pas si c'est le terme exact, puis, bien oui, on s'expose à des amendes.

Bon, nous autres, c'est pour ça qu'on avait demandé une exemption des audiences pour aller plus rapidement, puis se protéger contre d'éventuelles amendes.

545 Alors bon, là, on est en audience, puis s'il y a pas de retard, bien, on pourrait peut-être encore être bon pour réaliser les travaux à l'automne prochain. Alors on espère que ça va être le cas, puis qu'on n'aura pas à faire face à des amendes, à des nouvelles amendes, mais on peut pas en être certain.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Richard.

555 **PAR M. SÉBASTIEN CYR:**

Donc on n'a pas répondu à la question. Ces amendes-là peuvent constituer combien d'argent? Y a-t-il déjà des chiffres d'établis sur les précédents avis?

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernier.

PAR Mme NANCY BERNIER:

565

Non, ça, je le sais pas s'il y a des chiffres.

570

Mais je voudrais juste faire, peut-être qu'on se comprenne bien sur l'histoire de la date! En fait, c'est que l'ordonnance demande de remettre en état les lieux pour lequel il y a eu de l'enfouissement illégalement. Ce n'est pas les déchets qui sont non incinérés qui sont accumulés et puis que peut-être pourraient prendre soit l'option d'être enfouis dans le futur lieu d'enfouissement ou soit d'être mis dans des camions ou par barge et être enfouis ailleurs, à l'extérieur de l'archipel. Ça, c'est deux (2) choses.

575

Alors qu'il y ait lieu d'enfouissement demain matin ou dans un an, l'ordonnance, c'est pas relié à ça, c'est la remise en état des lieux pour des déchets qui ont été enfouis illégalement. On prend pas ces déchets-là et puis on va pas les mettre dans le futur LET, c'est pas ça.

580

Alors je pense que peut-être l'intérêt de la Municipalité, d'avoir rapidement ses autorisations pour procéder à son lieu d'enfouissement, c'est peut-être parce que quand elle va faire la construction de son lieu d'enfouissement, de son LET, bien, elle va avoir les mêmes, elle va prendre les mêmes ressources matérielles, en fait les mêmes expertises qu'elle va faire venir de l'extérieur sans doute pour faire ces travaux-là, elle pourra les utiliser aussi pour faire la

585

remise en état des lieux. Je sais pas si c'est ça qu'on doit comprendre.

590

L'histoire de la date butoir de novembre 2006, c'est que oui, ils ont un an pour se conformer à l'ordonnance, mais tant mieux s'ils avaient leurs autorisations pour faire la construction du futur LET, parce qu'il y aurait des économies au niveau des matériaux qu'on doit faire venir de l'extérieur et de l'expertise, en fait les consultants qui vont se déplacer puis qui vont faire ces travaux-là. C'est ça qu'il faut faire.

595

Les déchets qui sont accumulés qui sont de neuf mille mètres cubes (9000 m³) à peu près qui sont non incinérés et qui sont accumulés sur place, ça, il y a pas encore eu, bon, il y a eu des avis d'infraction comme on l'a dit, mais il y a pas encore eu de proposition de la part de la Municipalité, à savoir est-ce qu'elle va les enfouir dans le futur lieu d'enfouissement, ce sera à considérer.

600

Nous autres, dans le cas du projet quand on va l'autoriser, pour calculer les bonnes capacités d'enfouissement qui vont être autorisées, ou est-ce que ça va être de les envoyer à l'extérieur, ce qui pourrait se faire plus rapidement que d'attendre une autorisation pour la construction d'un lieu d'enfouissement qu'on espère va aller assez rapidement, mais c'est des décisions qui viennent du ministre de l'Environnement, du Conseil des ministres, c'est l'adoption d'un décret. Nous, on n'a pas de recours sur la vitesse à laquelle les conseils de ministres vont signer le décret pour autoriser le projet.

605

Ça fait que c'est pour ça qu'on est dans des scénarios peut-être optimistes au niveau des autorisations, on les espère, mais bon, c'est comme ça.

610

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard, vous aviez un complément d'information, je crois?

615

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui, c'est ça. Moi, ce que je voulais ajouter, j'avais commencé à répondre, puis j'ai dévié, mais pour la remise en état du site, ce qui est prévu, c'est qu'on recouvre d'une membrane étanche, ça fait que ça a pas de lien avec le lieu d'enfouissement technique. On va pas excaver les matières, on va les recouvrir en place.

620

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Harrisson.

625

PAR M. ROBIN HARRISSON:

630

Oui, à titre d'information, pour les amendes potentielles ou susceptibles d'être demandées à la suite d'une enquête et d'un jugement qui déclarerait le promoteur coupable, lorsqu'on parle, dans le cas où le dernier jugement, c'était en vertu de l'article 106.1, et les valeurs pour une Municipalité, une personne morale, c'est une amende d'au moins six mille dollars (6000 \$) et d'au plus deux cent cinquante mille (250 000 \$). Donc c'est à la discrétion du juge.

635

Pour le cas où ce qu'il y a un rejet dans l'environnement, donc une non-conformité à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

640

Si on fait référence à d'autres dispositions pénales qui sont reliés à l'opération du site, à l'exploitation illégale d'un site, l'amende minimale, c'est dix huit cents dollars (1800 \$) et soixante mille (60 000 \$) pour une première infraction. Dans le cas d'une deuxième infraction, qui serait le cas disons de la situation, ce serait minimum douze mille (12 000 \$) puis maximum cent vingt mille (120 000 \$).

Ça, c'est toujours à la discrétion du juge par contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci monsieur Harrison.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

650 Et c'est relié à la loi directement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cyr, votre deuxième question?

655 **PAR M. SÉBASTIEN CYR:**

660 En deuxième question, monsieur le Président, j'aimerais savoir s'il est du pouvoir de la Commission du BAPE de demander au ministre de l'Environnement de prolonger le certificat d'autorisation temporaire qui avait été émis jusqu'à ce que le lieu d'enfouissement technique soit en place, afin justement de permettre à la Municipalité d'éviter de devoir subir un deuxième avis d'infraction et des démarches par les procureurs du ministère qui auraient pour conséquence pour les Madelinots d'avoir à subir une hausse de taxes importante pour assumer les frais de justice reliés à une amende en vertu de la Loi, je pense, sur la qualité de l'environnement, l'article que vous avez donné, 106.1, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

PAR LE PRÉSIDENT:

670 Je ne pense pas que ce soit du ressort de la Commission de demander ça, d'une part.

Et deuxièmement, la Commission parle par ses rapports et donne des avis au ministre. En tout cas, jusqu'à présent, je ne sais pas quels seront les avis que la Commission va écrire, mais on n'a pas à s'immiscer là-dedans, demander à la place de la Municipalité, ce n'est pas le rôle du BAPE de faire ça.

675

PAR M. SÉBASTIEN CYR:

Merci.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bienvenue.

LUCIE D'AMOURS

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucie d'Amours.

690

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Rebonsoir. Monsieur le Président, j'aimerais que la Commission prenne connaissance, je sais, pas, c'est peut-être déjà fait, mais un document qui s'intitule "Les enjeux et l'organisation de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine, 1984-2004". C'est un document qui a été produit par Hélène Chevary dans le cadre d'études supérieures en administration publique.

695

Je pense que ça vient de sortir. Il y a un document qui avait été déposé par l'auteure à la Municipalité puis au Cégep où je travaille, mais c'est vraiment intéressant comme document, puis je trouve que ça démontre très bien tout le cheminement qu'il y a eu dans ce dossier-là.

700

Ça fait que je me demandais si ça serait possible de demander à l'auteure si on pouvait rendre disponible son document sur le site?

705

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, le BAPE ne peut pas demander de déposer un document qui a été réalisé par un tiers. Il faut demander au tiers effectivement.

710

Si madame était ici, ça irait bien, elle n'est pas ici. On pourrait toujours peut-être lui demander, on va essayer de la rejoindre puis lui demander si elle veut bien déposer copie, mais vous allez donner toutes les indications à madame Gélinas en arrière avec le titre, l'auteure et numéro de téléphone, les coordonnées de madame. À ce moment-là, on pourra demander si elle veut bien le déposer.

715

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Pour terminer ma question, suite à la lecture de ce document-là puis à la connaissance du dossier sur les matières résiduelles que les gens d'ici ont, il semblerait aussi que le ministère de l'Environnement a créé une nouvelle division en sa direction régionale sur enquête et contrôle, je crois que ça s'appelle, d'après ce que j'ai compris, on avait divisé la direction régionale pour justement pouvoir émettre les infractions dans une division particulière.

720

Vous allez peut-être me dire que c'est pas le rôle de la Commission, mais dans le même ordre d'idée de ce qui vient d'être dit, je me demandais si la Direction régionale du ministère de l'Environnement avait déjà pensé à émettre un système de récompenses aussi pour les bons

725

730 coups et non pas seulement un système de sanctions pour peut-être les morceaux manquants!
Puis quand on regarde à la grandeur du Québec, je pense qu'il y a énormément de gens qui
sont pas mal moins avancés qu'ici, qui ont pas eu nécessairement de sanctions comme ça a
été le cas ici.

735 Ça fait que moi, je trouve que c'est quelque chose qu'on devrait considérer très
sérieusement, puis j'aurais aimé ça que ça se retrouve écrit à quelque part, de penser à un
système plus positif. Si on donnait juste des punitions à nos enfants, ils seraient frustrés
longtemps! Il faut aussi voir les bons coups qui ont été faits, puis encourager dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Je vais voir avec madame Bernier, est-ce qu'au ministère, il y a un programme qui
éventuellement bonifie les bonnes actions qui peuvent être faites par une Municipalité,
relativement à l'enfouissement, en fait à tout ce qui est la question de la gestion des déchets?

PAR Mme NANCY BERNIER:

745 C'est une question qu'on pourrait adresser plus à Recyc-Québec. Mais il y a quand
même deux (2) règlements, un qui est en vigueur puis un qui est sur le point de l'être aussi, qui
vise à aider les municipalités pour assumer les coûts de mise en valeur de leurs matières
résiduelles, c'est le Règlement sur la compensation et le Règlement sur les redevances.

750 Je veux pas rentrer dans le détail de ces règlements-là que je connais pas très bien,
mais ça s'en vient, c'est encore en négociation au niveau de l'application, mais c'est sûr qu'il va
y avoir des redevances, des montants qui sont supposés être intéressants pour venir soutenir
les municipalités dans la mise en valeur de leurs déchets, afin de respecter les objectifs de
récupération.

755 De ce que je comprends, comme je vous dis, je suis pas spécialiste des choses, mais
plus une municipalité est performante, plus elle devrait recevoir normalement de l'aide
financière. En tout cas, j'imagine que c'est des choses qu'on va récompenser sans doute par
ces règlements-là davantage les municipalités qui sont performantes au niveau de la mise en
760 valeur de leurs déchets.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Est-ce que ces deux (2) projets-là sont du ressort de votre ministère ou de Recyc-
Québec?

PAR Mme NANCY BERNIER:

Je pense que c'est plus Recyc-Québec.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ce qu'on va faire, madame d'Amours, on va demander à Recyc-Québec, on va demander un avis écrit à Recyc-Québec, et lorsqu'on le recevra, ce sera déposé effectivement encore une fois sur le site du BAPE.

775

Entre temps, monsieur Harrisson, je crois que vous aviez un supplément d'information?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

780

Oui. Une petite précision, monsieur le Commissaire, sur le rôle du Centre de contrôle environnemental!

785

Le Centre de contrôle environnemental se spécialise effectivement, il y a une direction régionale dans les neuf (9) régions du Québec qui desservent les seize (16) régions administratives, dix-sept (17). À ce niveau-là, le Centre de contrôle environnemental, quand on fait du terre à terre, ou si je ramène ça au niveau du technicien, le technicien, lorsqu'il fait ses inspections, fait disons bon an mal an à peu près cent (100) inspections.

790

Sur cent (100) inspections, il détecte à peu près dix (10) infractions, donc on a été chercher cinq (5) clients ou vingt-cinq (25) clients, donc dépendant le nombre de fois qu'on s'est rendu chez le client, donc dans le cadre de cent (100) inspections, on détecte à peu près dix (10) infractions et à peu près un dossier s'en va en enquête dans le roulement, si je prends technicien par technicien, pour faire une vérification très rapide.

795

Donc il faut comprendre que quatre-vingt-dix (90) fois, c'est des bons coups qu'on mentionne puis qu'on informe le client. Ça fait que c'est pour ça, c'est sûr que les mauvais coups, le dix (10) infractions sort tout le temps. Le quatre-vingt-dix (90) fois que c'est correct, lui, il sort pas. Il sort auprès du client, mais lui, il a absolument rien à se vanter, là. Il a fait son affaire.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est pas publicisé par les médias.

805

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Non. Parce que là, on dit pas que quatre-vingt-dix (90) fois, c'est correct. Puis dans les cent (100) inspections que le technicien a faites dans l'année, on dit, il y a dix (10) fois d'infractions puis une poursuite, puis c'est la poursuite qui sort.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact. Voilà madame d'Amours. Est-ce que vous avez une autre question?

815 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

Allez-y.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

825

J'aimerais qu'on remette la diapositive sur le profil à partir de la 199 de la zone qui serait végétée sur le LET, s'il vous plaît.

830

Si je me trompe pas, le LET, une fois terminé, une fois rempli, a une hauteur, d'après ce qu'on dit dans le projet, de neuf point un mètres (9,1 m), ce qui m'apparaît un petit peu supérieur, même d'après l'illustration qu'on voit à la zone boisée. Le coup d'œil de la 199 passe un petit peu au-dessus de la forêt. De la 199 on voit pas comme tel.

835

Du côté mer aussi, je trouvais, hier on a mentionné que la dune serait à peu près de cette hauteur-là, neuf mètres (9 m), mais je demandais si ça débordait, parce qu'on n'avait pas le profil du côté mer.

840

Mais sur le dessus, quand tout ça va être terminé, on dit qu'on va mettre une végétation adaptée aux rigueurs de la Dune du Sud. Quand on connaît la dynamique, l'évolution de ces milieux-là et qu'on fait juste aller jeter un petit coup d'œil dans la zone qui a passé au feu qui est au bout du dépotoir actuel, puis qu'on voit que ça a énormément de difficulté à repousser puis que c'est pas à une hauteur qui fait que ça se fait arracher les cheveux quasiment, vous allez voir demain que les vents qu'on a, c'est quelque chose, je me demandais, puis on mentionne dans le projet qu'on mettra pas d'ammophile à ligule courte parce que ça a des racines trop pénétrantes, puis ça risquerait de briser la structure en dessous.

845

Est-ce qu'on a une idée de ce qu'on va mettre? Est-ce qu'on va faire un suivi de ça? Puis est-ce que le comité de vigilance qui devrait être formé va avoir, moi, je pense qu'un comité de vigilance, ça pourrait aussi avoir une espèce de rôle-conseil, c'est pas juste là pour surveiller puis "checker" comme on dit!

850

Je sais que ça a été mentionné cet après-midi que le comité de vigilance serait peut-être le comité actuel de gestion intégrée des matières résiduelles, mais je trouve que c'est complètement différent, puis je me demandais s'il y a des gens qui pourraient être consultés à

855 cet effet-là ou de quelle façon ça prendrait forme, un coup que tout ça va être installé, pour être sûr, puis le comité de vigilance, est-ce qu'on peut compter que ça va être formé avec des citoyens du coin avant le début des travaux et sous forme vraiment de différent du comité de gestion intégrée des matières résiduelles?

PAR LE PRÉSIDENT:

860 En fait, si je comprends bien, vous avez trois (3) questions dans une (1)! C'est pas grave, on est conscient que vous avez beaucoup de questions.

865 Monsieur Richard, la première question de madame d'Amours est à l'effet de savoir quel type de végétation serait installée, serait plantée.

PAR M. JEAN RICHARD:

870 Bon, c'est ça, dans le rapport, bien, ça dit pas qu'on peut pas mettre d'ammophile. En tout cas, moi, je le vois pas. Monsieur Simard pourra préciser s'il en parle à quelque part.

875 Au début par exemple, eux autres ils parlaient pas d'ammophile, OK, le consultant ne parlait pas d'ammophile. Cependant, nous autres, au fur et à mesure, on a dit, bien là, en posant justement la question qu'est-ce qui est prévu. Lui parlait de taille de végétation, ça fait que nous autres, on a dit, bien, peut-être que ça serait une solution, parce qu'il y a des organismes des Îles, je me souviens pas si c'est Attention Fragîles ou lequel organisme qui a quand même plusieurs expériences de plantation avec de l'ammophile, puis je pense qu'ils sont rendus assez bons là-dedans, à moins que ça se soit détérioré ces dernières années, parce que ça fait un bout de temps que j'en ai pas entendu parler, sauf que je sais qu'à un moment donné, ils ont eu plusieurs succès.

885 Et puis c'est là qu'on a commencé à en parler puis qu'on a demandé à monsieur Simard, bien là, parce que je sais qu'il va y avoir une membrane, bien justement, la question, on lui a posée, si on mettait de l'ammophile, il y a tu du danger pour percer la membrane. Puis il a dit non, la membrane, c'est bien résistant, puis il y a pas de danger que des racines puissent la pénétrer.

890 Sauf que là, bien, on l'a pas écrit, mais c'est une possibilité qui existe de mettre l'ammophile, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la possibilité est très forte que ce soit ce type de plante là qui soit installé?

895 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Oui.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, la deuxième question avait trait au suivi de ça, n'est-ce pas.

Qu'est-ce que vous entendez un peu par le suivi, madame d'Amours?

905 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Bien, si ça marche pas, si la plantation qu'on fait, tout part au vent, qu'est-ce qu'on fait?

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, dans l'éventualité où la transplantation ou la plantation de ce type de plante là ne fonctionne pas, est-ce que vous avez une solution de recours?

915 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Bon, si c'est dans la solution, je vais laisser monsieur Simard, mais en attendant, je sais pas si la question était posée pour le comité de suivi?

920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est la troisième chose. On va répondre à celle-là puis ensuite, on viendra avec le comité de suivi. J'aime bien aller en ordre.

925 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Je vais laisser monsieur Simard.

930 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Bien essentiellement, écoutez, l'espèce dont on parle, je crois qu'il y a eu des projets de revégétalisation qui ont été faits avec ça qui ont fonctionné. Là, on parle d'une membrane qui va avoir six cents millimètres (600 mm), deux pieds (2 pi) de matériel qui va être mis sur la membrane. Évidemment, ça va être une membrane texturée, ce sera pas une membrane lisse, pour qu'on évite le glissement, et ça va être cette espèce-là qui va être implantée, parce que ça a été fait avec succès.

935

Si ça fonctionne pas, il faudrait voir, un, d'autres espèces qu'on pourrait implanter, mais j'ai pas la solution ce soir de rechange pour ça.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la troisième question était à l'effet à savoir si le comité de vigilance, quel sera son rôle, est-ce que ce sera les mêmes gens qui font partie d'un comité existant!

945 Et aussi, madame se demande si les résidents du secteur dont elle fait partie évidemment vont être impliqués plus précisément dans ce nouveau comité là?

PAR M. JEAN RICHARD:

950 Oui, je sais qu'il y a un comité de vigilance de prévu au règlement et qu'effectivement, il y a quelques nominations qui sont obligatoires, comme résidents du secteur. Je pense pas qu'ils en nomment plusieurs, mais en tout cas, il y a au moins un résident.

Nous autres, je pense qu'il y a aussi les groupes environnementaux comme exigence.

955

Nous autres, on avait émis l'idée que vu qu'on a un comité déjà en place, d'ajouter des personnes à notre comité, parce qu'on est déjà un comité de sept (7) personnes, puis plutôt d'avoir deux-trois (2-3) comités, bien, on avait pensé à ça. Sauf que la décision n'est pas prise encore, on va en discuter au conseil, puis c'est pas coulé dans le béton, on peut encore revenir là-dessus.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Madame Bernier, au niveau du comité de vigilance, je crois qu'il y a des exigences quand même peut-être particulières je pense?

PAR Mme NANCY BERNIER:

970 Oui, c'est assez bien encadré par les décrets et le règlement aussi, mais aussi par les décrets d'autorisation, où la Municipalité doit inviter un membre d'un groupe environnemental, un citoyen du voisinage, même un représentant du ministère de l'Environnement peut être invité à titre d'observateur ou comme personne-ressource. Et aussi un des mandats de ce comité-là, c'est de faire des recommandations sur les mesures d'atténuations.

975 Alors c'est tout à fait indiqué de la part du comité de vigilance de faire des recommandations au niveau du choix des espèces pour le recouvrement.

Et par rapport à la question de s'assurer qu'une fois que le lieu, il y a eu la revégétalisation du site, s'assurer à ce que ça tienne, bien, l'exploitant est tenu pendant une

980 période minimale de trente (30) ans, suivant la fermeture du lieu, de s'assurer du suivi des différents équipements, des installations du recouvrement entre autres, de s'assurer que tout est intègre, que tout fonctionne bien.

Et il y a aussi des moyens financiers qui sont prévus pour lui permettre d'assumer ces obligations-là par la création du fonds de gestion postfermeture qui est aussi dans les décrets d'autorisation.

985
990 Juste en passant, sur les comités de vigilance, c'est vraiment quelque chose de très intéressant au niveau du suivi des lieux d'enfouissement, on a des bons commentaires de la part des comités de vigilance qui sont en place. Ça vient bonifier les projets.

Puis même nous, une fois que les projets sont autorisés, dans le cas où par exemple, un exploitant demanderait une modification à son décret, on demande toujours à ce qu'il ait l'appui du comité de vigilance, que le comité de vigilance ait été informé. Alors c'est quand même très intéressant, puis c'est pas nécessairement le même que le comité de gestion dont il était question cet après-midi. Ça peut être le même, ça peut être différent. Le décret, lui, il encadre celui sur le LET.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Le comité est là par décret, selon vous, est-ce que c'est préférable de le débiter le plus rapidement possible, c'est-à-dire qu'il pourrait débiter la semaine prochaine puis ce serait un avantage autant pour la Municipalité que pour les personnes qui en feraient partie?

PAR Mme NANCY BERNIER:

Ah, bien, ils sont libres de le faire, mais c'est seulement une fois que le décret est en vigueur que là, il a les obligations de le faire. Il est obligé de mettre sur pied un comité de vigilance, il est obligé d'inviter des représentants des différents organismes environnementaux ou du voisinage, de la municipalité, mais les gens peuvent refuser d'y siéger, et ça peut être plus long, la liste peut être plus longue que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Merci madame Bernier.

Monsieur Richard, est-ce que ça serait pas un petit plus pour la Municipalité de penser dans l'immédiat à former ce nouveau comité là et à peut-être aller rechercher les gens qui seraient intéressés à participer à ce comité?

1020

PAR M. JEAN RICHARD:

1025 Oui, on n'a pas d'objection. Nous autres, on se disait, c'est ça, c'est d'ailleurs pour ça qu'on avait pensé intégrer les personnes obligatoires à notre comité pour commencer le travail, commencer les discussions. Mais si c'est un choix de former un deuxième comité, on n'a pas d'objection à ce qu'il débute les travaux sitôt que possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Donc si je comprends bien vos propos, c'est à madame d'Amours à aller rencontrer la Municipalité pour discuter de cet aspect-là?

PAR M. JEAN RICHARD:

1035 Elle serait sûrement une bonne candidate.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Parfait.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1045 On dit que les personnes du milieu doivent être comme nommées par le milieu, d'après ce que j'ai compris. Je sais pas trop c'est quoi le processus.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1050 En fait, c'est l'exploitant, c'est la Municipalité qui invite des représentants soit du voisinage, un groupe environnemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 En fait, ça relève de la Municipalité. Mais il y a rien qui vous empêche d'inciter la Municipalité à retenir certaines personnes.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

C'est pas parce que je cherche le travail, sûrement pas!

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, j'avais compris.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1065

Je trouve que c'est un comité qui doit avoir un rôle aussi pour vraiment bonifier puis s'intéresser à ce que ça fonctionne bien, pas juste surveiller.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1070

Puis c'est indiqué dans le règlement, c'est à l'article 72, c'est bien indiqué que l'exploitant doit former un comité de vigilance et il invite par écrit les organismes et groupes suivants à désigner chacun un représentant sur ce comité. Puis c'est indiqué les citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu, entre autres, un groupe et un organisme local voué à la protection de l'environnement.

1075

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre seconde question.

1080

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Vous avez plus personne sur votre liste?

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, j'ai quelqu'un, ça fait déjà deux (2) questions, je vous en permets une autre, puis après ça, j'irai voir madame Chevrier qui attend.

1090

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

D'accord, je vous remercie beaucoup. Votre règlement, le règlement du ministère de l'Environnement, article 37, le Règlement sur les matières résiduelles dit que l'exploitant d'un LET doit vérifier à l'aide d'un contrôle visuel si les matières reçues sont admissibles, notamment pas droit de colle, de scellant, de bois traité, de peinture, etc.

1095

Je me demandais, est-ce que c'est réellement appliqué dans les LET existants en ce moment? Est-ce que c'est facile à faire, puis si oui, comment on fait ça?

1100

Je me disais qu'à travers les débris qui arrivent, ça doit pas être évident.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, de quelle façon cette gestion-là est-elle suivie par les exploitants? Est-ce qu'il y a des normes, est-ce qu'il y a des règles bien spécifiques relativement à ces produits-là?

1105

PAR Mme NANCY BERNIER:

Je vais demander à monsieur Bilodeau de répondre.

1110

PAR M. COLIN BILODEAU:

Normalement en tant que tel, là, on est en présence d'un incinérateur, mais quand on est en présence d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou un lieu d'enfouissement qui actuellement est en opération ou d'un futur lieu d'enfouissement technique, le contrôle visuel, il y en a une partie qui peut se faire à l'entrée, mais le contrôle visuel va se faire surtout quand les déchets vont être déposés sur le sol dans le lieu d'enfouissement lui-même. Alors c'est l'opérateur qui lui à cet endroit-là va faire une vérification visuelle de ce qu'il peut y avoir comme matières résiduelles à l'intérieur du chargement et qui va décider, bon, c'est acceptable ou ça l'est pas.

1115

1120

Mais dans certains autres cas, au niveau de l'entrée, il y a des dispositifs comme des caméras qui peuvent permettre, surtout quand on a des conteneurs qui sont ouverts en tant que tels, pas dans des camions qui sont déjà fermés, de faire une vérification visuelle. Ailleurs, et comme dans le cas de l'incinérateur, ce qu'il va y avoir, c'est qu'en plus de la pesée, il va devoir y avoir un contrôle radiologique en plus du contrôle visuel, pour être capable de vérifier qu'il y a pas de matières radioactives à l'intérieur du chargement en tant que tel.

1125

PAR LE COMMISSAIRE:

Justement en parlant de contrôle radiologique, qui aux Îles est susceptible, est-ce que beaucoup de personnes, beaucoup d'institutions sont susceptibles d'apporter des matières radioactives?

1130

PAR M. COLIN BILODEAU:

Bien, normalement les hôpitaux sont des endroits où il est possible, il y a quand même des examens qui sont réalisés avec des matières radioactives.

1135

On a déjà vu dans certains cas, simplement en passant comme ça, un camion qui passait vis-à-vis un détecteur indiquait des matières radioactives, mais c'était pas le camion, c'était le chauffeur qui venait de passer un examen. Alors il faut quand même faire attention à l'heure actuelle.

1140

Mais à l'exception des hôpitaux, il peut y avoir des détecteurs de fumée qui peuvent contenir une certaine proportion de matière radioactive, mais tout est fonction de la calibration du système.

1145

PAR LE COMMISSAIRE:

1150 Mais j'ai l'impression ici que la source principale, ça doit être l'hôpital ici? Je sais pas s'il y a d'autres cliniques. J'imagine que dans un milieu comme ici, c'est assez bien identifié, les clients potentiels susceptibles, et ils sont soumis à une réglementation, eux, pour la gestion de la matière radioactive?

1155 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

Effectivement, de toute façon, la durée ou de demi-vie si vous voulez des matières radioactives qui sont utilisées dans les hôpitaux est quand même relativement courte. Alors normalement, ils devraient avoir, au niveau de l'hôpital, quand ils utilisent des matériaux radioactifs, un endroit pour être capable de les conserver pour la période qui va permettre, si vous voulez, de ne pas dépasser les niveaux en tant que tels qui sont établis au niveau du détecteur de radioactivité.

1160 Mais ça empêche pas que des personnes qui éventuellement ont été passer des examens pourraient avoir eux à mettre dans les matières résiduelles des matières en tant que telles qui ont trait au niveau de l'incinération qui pourraient entraîner ces mêmes choses là. Ça, l'hôpital n'est pas capable, si vous voulez, de l'empêcher.

PAR LE COMMISSAIRE:

1170 Outre les matières radioactives, bon, si on revient à un camion de vidanges bien garni qui est ouvert, quelqu'un peut voir sur le dessus, mais un pied (1 pi) en dessous, il le verra pas. Alors ce que je comprends, ça demeure toujours un contrôle limité.

1175 De là, j'enchaînerais par exemple sur les déchets dangereux domestiques. Bon, vous avez une collecte trois (3) voies, mais du côté des déchets dangereux domestiques, par exemple, de quelle façon vous les gérez?

PAR M. JEAN RICHARD:

1180 Bien nous autres, ce problème-là, je dirais, va peut-être moins se poser qu'ailleurs, parce que nous autres, on a une aire de réception pour les matières. Quand un particulier arrive au site, il va pas au lieu d'enfouissement technique, il arrête dans une aire de réception qu'on appelle avec des conteneurs. Puis là, il faut qu'il trie ses matières puis qu'il jette le compost dans le compost, le bois avec le bois, le métal, le papier, le recyclage, le plastique.

1185 Et puis ce sont nos opérateurs qui prennent le conteneur et qui vont le mener dans le lieu, soit dans le compost, ou au recyclable ou à l'incinérateur ou dans le LET. Alors on devrait avoir un peu plus de contrôle là-dessus.

1190

Normalement, les particuliers auront pas accès au site.

Les camions de l'entrepreneur non plus, normalement ils sont dirigés à l'incinérateur, au compost au centre de tri. Alors eux autres n'ont pas besoin de se rendre au LET.

1195

Alors on a des gens, on a du personnel en place, on a des employés à l'aide à la réception, et on a aussi une entente avec un organisme qui s'appelle Réutîles qui opère une ressourcerie, puis eux autres ils font aussi la réception des matières et des clients.

1200

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Simard.

1210

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

J'aimerais apporter une précision, parce que madame d'Amours a parlé de la question d'intégration visuelle, etc. Et les dunes, effectivement, il y a eu une étude d'intégration au paysage sommaire basée sur la topographie du site.

1215

Je dois dire en passant que le règlement parle d'intégration visuelle, ça veut pas dire que le site soit pas visible de l'extérieur.

1220

Maintenant, il y a quelque chose que j'aimerais préciser par rapport à la hauteur du site, et c'est important pour le ministère. Parce que si on en vient à un décret, souvent on exige, on spécifie dans le décret la hauteur maximale du site. Le neuf point un mètres (9,1 m) de hauteur dont on parle, c'est la hauteur des déchets. C'est pas la hauteur finale du site. Et on l'observe sur la coupe de la feuille 3.

1225

C'est neuf point un mètres (9,1 m), c'est la hauteur des déchets plus le recouvrement final. Parce que sinon, on risque de perdre un six cent millimètres (600 mm) de capacité sur l'ensemble du site, donc perdre à peu près douze mille mètres cubes (12 000 m³) de capacité.

1230

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Mais on dit quand même que ça doit pas dépasser la hauteur du milieu environnant, si je me trompe pas, dans le règlement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Simard.

1235

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non, ça, c'est l'ancien règlement de 1978 qui demandait qu'on respecte une hauteur maximale de quatre mètres (4 m), que la hauteur des déchets respecte une hauteur maximale de quatre mètres (4 m) du milieu environnant. Et ensuite, on pouvait aménager la pente sur le dessus.

1240

Le règlement concernant de ne pas dépasser la hauteur du milieu environnant, ça, c'est pour les dépôts de matériaux secs, et on pouvait remblayer jusqu'au niveau du terrain naturel avant.

1245

Le nouveau règlement, c'est une étude d'intégration visuelle au paysage et il y a pas de limite de hauteur de site. Il y a des sites qui se font autoriser à quinze-vingt (15 m-20 m) et trente mètres (30 m) de haut présentement.

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard. Merci madame d'Amours.

1255

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Je vous remercie, mais on sait pas encore où vont les déchets dangereux!

1260

HÉLÈNE CHEVRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Hélène Chevrier s'il vous plaît.

1265

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Juste peut-être pour la question de la végétation! Je pense que l'ammophile, ça pousse là où il y a du sable, je sais pas si vous pensez que votre recouvrement final allait être en sable avec ces pentes-là, vraiment je sais pas? En tout cas, il faudra vraiment que vous y pensiez deux (2) fois.

1270

1275 Ma question, c'est un peu pour la suite des choses, parce que là, il y a une étape, puis ensuite, il va y avoir des opinions et commentaires ou suggestions pour améliorer le projet. Alors je me demandais de quel projet, sur quel projet nous devons nous prononcer.

1280 Parce que j'aimerais ça si on pouvait avoir un résumé du projet, dans le sens où ce qu'on a entendu que c'est un projet de vingt-cinq (25) ans, un projet de cinquante (50) ans, des cellules pour ceci ou pour cela.

1285 Est-ce que ce serait possible et cet après-midi, on disait qu'on envisagerait peut-être de donner une estimation de ce que ce serait si on disait cinq (5) ans ou dix (10) ans. Moi, je pense que ça pourrait être si on faisait six (6) cellules ou neuf (9) cellules et qu'il y aurait concordance entre technique et chiffres, de manière à ce qu'on sache sur quoi on va se prononcer. Ou bien on reste dans ce flou et puis je sais pas trop, là.

1290 J'aimerais savoir si on peut avoir un résumé, parce qu'il y a de l'information nouvelle, et il y a plusieurs – je sais plus sur quoi on parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 En fait, on peut demander au consultant de faire un bref résumé, mais à mon avis, c'est sur le projet qui a été présenté et qui fait partie de l'étude d'impact, c'est-à-dire c'est un projet sur vingt-cinq (25) ans et par la suite sur cinquante (50) ans.

Mais je vais laisser au promoteur le soin de vous résumer brièvement ce qu'il en est de ce projet-là. Et c'est sur ce projet que vous aurez à former vos opinions par la suite.

1300 Monsieur Richard, je présume que vous laissez la parole à monsieur Simard.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1305 Donc on si on fait le résumé du projet qui est devant le BAPE en ce moment! C'est effectivement, pour nous, une demande pour un projet de cinquante (50) ans. Ça, lorsqu'on parle de la Municipalité vingt-cinq (25) ans, parce qu'évidemment il y a un règlement d'emprunt, puis on peut pas emprunter pour plus que vingt-cinq (25) ans. Mais ce qu'on demande au BAPE présentement ou au ministère de l'Environnement, c'est le ministère qui l'émet, c'est une autorisation, un décret pour un site de cinquante (50) ans.

1310 Au niveau du traitement des eaux, on dit qu'on va commencer par le transfert des eaux de lixiviation à l'extérieur du site, on veut avoir la possibilité de faire ça sur une base permanente ou de construire un système dédié au site s'il s'avère plus avantageux.

1315 Au niveau des cendres volantes, on demande d'avoir la possibilité d'exporter pendant deux (2) ans et peut-être de façon permanente ou sinon, d'avoir un site aménagé sur le site même.

1320 On demande d'avoir une zone d'entreposage temporaire des déchets pour accumuler les déchets pendant deux (2) mois de temps, pour qu'on puisse subvenir aux bris.

1325 Et finalement, le seul élément essentiellement qu'on demande de changer par rapport au projet qui est déposé en ce moment, c'est de revoir la configuration du site, toujours en respectant les paramètres, c'est-à-dire la capacité totale, cinquante (50) ans ou quatre-vingt-deux mille tonnes (82 000 t), avec notre hauteur maximale de déchets de neuf point un mètres (9,1 m), mais en l'optimisant en fonction des nouvelles normes de localisation et de diminuer l'impact potentiel sur le milieu naturel.

1330 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Et la concordance avec les chiffres, c'est vingt-cinq (25) ans?

1335 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Les chiffres qui ont été déposés, c'est des chiffres pour cinquante (50) ans. Le cinq point neuf millions (5,9 M\$), c'est des chiffres de cinquante (50) ans.

1340 Et ce qu'une personne a demandé ce matin, c'est, est-ce que vous pourriez nous donner les chiffres si jamais le projet, on le limite à cinq (5) ans ou à dix (10) ans, c'est les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure qui sont, je crois deux point un millions (2,1 M\$) approximativement si on le fait puis on ferme dans cinq (5) ans et deux point six millions (2,6 M\$) si on le fait puis on ferme dans dix (10) ans.

1345 Vous comprenez qu'il y a quand même un million (1 M\$) qui va être dépensé pour des infrastructures qui vont servir pour l'ensemble du site.

Après ça, bien, on va y aller par tranche puis on va se rendre sur cinquante (50) ans au chiffre de cinq point neuf millions (5,9 M\$) plus taxes.

1350 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Puis cinq (5) ans, vous avez dit que c'était combien de cellules?

1355 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

C'est quatre (4) cellules. Parce que les cellules actuelles, étant donné, vous comprenez quand on fait un site comme ça, les premières cellules, on peut pas aller aussi haut, ça fait

qu'elles ont un peu moins de capacité que celles qui vont venir après. Parce qu'après, bien, on va venir s'accoter sur les déchets qui sont existants.

1360

Ça fait que les cellules qu'on va faire, on va les financer sur cinq (5) ans mais elles vont avoir une durée de quatre (4) ans. Donc si on veut se rendre à cinq (5) ans, il va falloir rajouter une cellule.

1365

Et ça, j'ai tenu compte, quand je parle du deux point un millions (2,1 M\$), de l'ajout d'une cellule, et aussi le recouvrement final. Parce que c'est pas dans le règlement d'emprunt actuel le recouvrement final du site.

1370

Donc le deux point un millions (2,1 M\$) comprend l'ajout d'une cellule par rapport à ce qui est au règlement d'emprunt à ce moment plus le recouvrement final. On parlait de fermer carrément le site.

1375

Et dans le cas de dix (10) ans, ça exigerait, le cas de dix (10) ans exigerait l'ajout de trois (3) cellules supplémentaires.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Ça deviendrait sept (7) cellules?

1380

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ce serait six (6) cellules en tout, six (6) cellules pour dix (10) ans. Six (6) cellules pour se rendre à dix (10) ans.

1385

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Donc douze (12) cellules, ça fait vingt (20) ans, ça fait pas vingt-cinq (25). Donc vingt-quatre (24) cellules, ça fait quarante (40) ans.

1390

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non, comme je mentionnais, les premières cellules, si on écourtait le site, étant donné qu'on a nos pentes à faire sur le côté, la superficie qu'on a de besoin, plus on va raccourcir la durée de vie du site, plus les cellules qu'on devra aménager devront être importantes pour la superficie imperméabilisée pour accommoder ce volume-là. Mais plus on va avancer dans le site, plus on bénéficie de cette géométrie-là.

1395

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1400

OK.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Je sais pas si c'est clair?

1405 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

C'est très clair.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très clair, parfait madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1415 Je vous remercie.

LOUIS LAPIERRE

1420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a personne d'autre? Oui, vous pouvez vous avancer.

1425 **PAR M. LOUIS LAPIERRE:**

J'étais inscrit. C'est Louis Lapierre, mon nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 C'est ça, je vous ai nommé.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1435 J'étais pas là. Je m'excuse. La question que j'avais à poser dans un premier temps a déjà été répondue. J'en ai cependant une autre.

Si on revient aux sources de lixiviat qu'on va retrouver dans les bassins, de quelles sources sont les lixiviats?

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De quelles sources?

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1445

Oui, on parle de matières liquides naturellement, OK, elles sont engendrées comment, par quel processus?

1450

On va retrouver quelle quantité de lixiviat par exemple, en termes de pourcentage de matières enfouies, etc.?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1455

C'est-à-dire les lixiviats, si je comprends bien la question, c'est quoi la provenance, c'est quoi la source de ce lixiviat-là?

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1460

Oui, de production si on peut dire.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1465

OK. Essentiellement, le lixiviat n'est pas produit. C'est les eaux de précipitations, c'est les eaux de pluie qui percolent à travers les déchets. Les déchets comme tels ne produisent pas – les matériaux secs, c'est effectivement des matériaux secs, et lorsqu'on dépose les matériaux secs, ça ne produit pas de lixiviat.

1470

Le lixiviat est produit par les eaux de précipitations qui percolent à travers les matières résiduelles et qui sont collectées sur la couche de drainage.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1475

OK. Maintenant, dans ces enfouissements-là, il y a pas de matières chimiques ou dangereuses, est-ce que j'ai bien compris?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1480

C'est-à-dire, il y a effectivement différentes composantes, parce qu'effectivement, les cendres de grilles, il y a des métaux qui sont fixés dans la masse des déchets. Les matériaux secs également, c'est du bois, du bois ça se dégrade, des plâtras, etc.

Donc il y a des produits qu'on retrouve dans les lixiviats, mais ces produits-là sont généralement bien caractérisés, on les connaît.

1485 Les mâchefers, de façon générale, ont une très faible charge organique. Curieusement, contrairement à ce qu'on peut penser, on ne retrouve pas non plus beaucoup de métaux à l'intérieur des lixiviats qui sont produits par les mâchefers.

1490 Et c'est la même chose par rapport aux matériaux secs. C'est des matériaux généralement plus inertes que des matières résiduelles traditionnelles.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1495 OK. Maintenant, on parle de rebuts de matériaux de construction, c'est bien ça. Vous avez parlé de bois. Dans quel pourcentage on parle de bois, de matières de source carbone par exemple qui pourraient être associées au lixiviat avec un procédé mécanique relativement simple, de sorte qu'on pourrait réduire considérablement la masse à enfouir?

PAR M. JEAN RICHARD:

1500 Je pense pas qu'on ait de statistiques sur le pourcentage de matériaux secs entre le bois puis les différents matériaux qui peuvent nous arriver. Je pense pas qu'on l'ait en statistiques.

1505 **PAR M. LOUIS LAPIERRE:**

1510 Est-ce que c'est pensable d'essayer de recycler le bois par exemple de construction? Si ça représente une quantité suffisante, on pourrait peut-être avoir un processus, un procédé de récupération d'une partie de lixiviat de l'associer à ce bois pour en faire, réduire la masse assez rapidement?

PAR M. JEAN RICHARD:

1515 Oui, on a déjà mentionné qu'on voulait le faire.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être avancé là-dessus?

1520 **PAR M. JEAN RICHARD:**

1525 Bien là, c'est que pour récupérer, parce qu'on sait que c'est intéressant, entre autres pour mettre dans le compost, sauf que bon, pour le récupérer, bien, ça prend de la main-d'œuvre supplémentaire.

Il faut aussi le déchiqueter puis après ça, il faut le passer, pas à la débroussailleuse, mais à la déchiqueteuse mais plus fin dans une première étape. S'il arrive un scorie, il va falloir le passer à la déchiqueteuse, après ça le raffiner puis le mettre dans le compost.

1530 Ça fait que c'est de la manipulation, c'est de la main-d'œuvre supplémentaire.

Mais il y aurait peut-être aussi, à un moment donné on essayait de le trier puis de l'offrir aux contribuables pour en faire du bois de chauffage.

1535 **PAR M. LOUIS LAPIERRE:**

Oui, je pense que ce serait une chose intéressante, parce que je sais que ça se fait ailleurs.

1540 Et puis, si je reviens au bois résidu de matériaux de construction, pas nécessairement dans une optique d'en faire un compost utilisable, mais dans l'optique justement de réduire le volume, mais la masse surtout, pour réduire les besoins en termes de volume, de quantité à enfouir à long terme.

1545 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Oui c'est ça, on en a parlé hier, puis on a dit qu'on visait, c'est un objectif qu'on vise de réduire certainement la quantité de matières à enfouir.

1550 Bon, il y a le bois, mais on a parlé aussi du béton, essayer de dévier le béton certainement.

Dans les autres matériels, bien, on n'a pas beaucoup le choix, on va devoir l'assumer là.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lapierre, un instant, monsieur Germain veut poser une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

1560 On va préciser une petite chose. Nous allons demander, nous ne l'avons pas encore fait, mais nous allons demander à Recyc-Québec un avis, parce qu'il y a des nouvelles possibilités, c'est que Recyc va imposer, et le gouvernement via Recyc va imposer des genres de taxes sur les emballages autrement dit chez les fabricants, autrement dit chez les fabricants,
1565 ils vont imposer ça aux fabricants, et Recyc va redistribuer l'argent, bon.

Je me souviens pas du détail plus loin que ça du dossier, mais nous allons demander un avis sur ça à Recyc en disant, ils vont redistribuer des sommes d'argent aux municipalités pour aider les municipalités à aller plus loin dans autrement dit le recyclage des déchets.

1570

Alors à ce moment-là, l'avis qu'on entend demander, entre autres, c'est, dans le cas particulier, donc qu'ils nous expliquent c'est quoi le programme et dans le cas particulier des Îles, compte tenu du taux déjà atteint par les Îles par le recyclage, bien, qu'est-ce que ça signifierait comme aide bonifiée, aide financière pour aller plus loin!

1575

Alors ça peut éventuellement, on le sait, pas, mais on va regarder la réponse de Recyc et aussitôt que nous allons l'avoir, nous allons la déposer. Les gens pourront en prendre connaissance, et ça nous donnera aussi une idée de ce que les Îles pourraient avoir comme aide financière pour aller plus loin dans le recyclage. Et ça pourrait à ce moment-là couvrir peut-être le bois entre autres.

1580

J'imagine que bon, il y aurait une somme d'argent que la Municipalité pourra regarder, qu'est-ce qui est plus avantageux, bon, je sais pas, j'ai aucune idée de quel montant ça pourrait être, mais en fonction de la somme octroyée, qu'est-ce qu'on peut faire pour aller plus loin dans le recyclage, entre autres!

1585

Alors ça, on va demander à Recyc des précisions à ce sujet-là.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1590

OK. Parce que je pense qu'il serait peut-être intéressant qu'on ait des calculs là-dessus, puis voir dans quel pourcentage, par exemple, il y aurait une possibilité d'ajustement en termes de nécessité de volume et de capacité à long terme, si on parle de vingt-cinq (25) et cinquante (50) ans.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lapierre.

1600

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

Merci.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1605

Je vais apporter un complément d'information concernant la caractérisation des lixiviats pour monsieur! J'en ai parlé un peu cet après-midi.

1610 Il y a une étude de l'Agence américaine d'environnement, l'EPA, qui nous ont
caractérisé les lixiviats, puis ils se demandaient justement s'il devait pas y avoir des normes
différentes pour les lieux d'enfouissement où c'est des déchets mélangés versus des lieux
d'enfouissement avec seulement des matériaux secs ou encore d'enfouissement de cendres
d'incinérateur, et puis ils en sont venus à la conclusion qu'il y avait pas de différence
1615 significative entre le type de paramètres, de contaminants qu'on retrouvait dans ces différents
lixiviats-là. Et c'était aussi dans le même ordre de grandeur, donc ils ont conclu qu'il y avait les
mêmes exigences.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Parfait, merci madame Bernier.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1625 Oui, en termes d'exigences, mais moi, je parlais surtout en termes de volume et de
masse à long terme au niveau de la matière, pour le besoin de volume, de masse.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1630 Bien ça, je pense que c'est défini dans l'étude d'impact, les volumes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tout est compris dans l'étude.

1635 **PAR M. LOUIS LAPIERRE:**

1640 C'est défini, mais ce que je voulais savoir, c'est si le volume de bois, par exemple, si on
prend une matière carbone comme étant le bois de rebut de construction, c'était significatif, s'il y
avait lieu peut-être de faire des calculs pour voir s'il y avait un ajustement qui pourrait s'avérer
avantageux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Est-ce que, monsieur Simard, en faisant des calculs, on pourrait en arriver à pouvoir
diminuer de façon importante, en fait si on diminue le bois qui est amené dans le LET, est-ce
qu'en bout de ligne, est-ce que le volume et l'échange serait plus petit finalement?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1650 Bien, par rapport au volume, évidemment toute matière qu'on éliminera de la filière va
nous permettre d'économiser du volume dans le LET puis d'augmenter sa durée de vie.

Par rapport à la qualité des lixiviats, c'est clair, par contre, il faut comprendre que du bois, ça se dégrade très lentement.

1655 Donc l'apport à la charge organique n'est pas nécessairement si élevé que ça. C'est effectivement de la matière organique mais qui va se dégrader sur une très longue période de temps.

1660 Donc je pense pas que ça ait un impact significatif par rapport au lixiviat et ça a certainement pas un impact par rapport à la solution qui est proposée que de transporter les lixiviats vers les usines d'épuration. Le peu qu'on pourrait baisser n'aura pas d'impact sur la qualité du traitement.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

1665 Parlant du bois, revenons au bois, il y a peut-être deux (2) solutions, à savoir ce que monsieur Arseneault disait, de peut-être faire un tri, voir s'il y a une partie qui peut être récupérée et retournée par exemple dans une industrie secondaire de construction par exemple et de là, partir de là, de l'excédent, je pense qu'il serait peut-être intéressant de faire des calculs
1670 sommaires de sorte qu'on aurait peut-être une meilleure orientation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Richard.

1675

PAR M. JEAN RICHARD:

Juste pour rassurer monsieur Lapierre, on fait déjà des efforts, là. Je dis pas qu'on n'en fait pas du tout.

1680

Je dis juste qu'on va regarder pour en faire plus. Mais vous savez, j'imagine, qu'avec l'aide à la réception, j'ai parlé tantôt de la ressourcerie qui en récupère déjà une bonne partie, bien là, je comprends qu'il en va quand même d'autres, mais on va augmenter nos efforts pour diminuer le volume certainement, oui.

1685

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Richard. Merci monsieur Lapierre.

1690

1695

LUCIE D'AMOURS

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucie d'Amours s'il vous plaît.

1700

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Je crois que vous seriez en mesure de deviner ma question! C'est un peu en lien avec tout à l'heure. J'ai pas encore compris, puis je pense pas que ça a été dit, toutes les matières qui sont pas admissibles dans le LET, les colles, scellants, peintures, etc., est-ce que c'est incinéré, les matières aussi radioactives?

1705

Puis les matières dangereuses, comme quand le laboratoire de chimie de la polyvalente fait son ménage dans toutes sortes de produits, est-ce qu'il y a un filon pour ça ou si c'est incinéré?

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, ça dépend, j'ai l'impression que ça dépend de la façon, dans quel sac ou dans quelle partie du recyclage ils sont disposés.

1715

Et évidemment, s'ils sont disposés dans le beau sac noir qui s'en va directement à l'incinération, je pense pas qu'il y a quelqu'un qui puisse le valider, le vérifier.

1720

Est-ce exact monsieur Richard?

PAR M. JEAN RICHARD:

Bien, vous avez tout à fait raison. Ça dépend de la grosseur un peu du contenant.

1725

On sait que la plupart, comme on n'en voit pas beaucoup, on se dit que la plupart va à l'incinérateur, parce que c'est souvent des petits contenants, puis on va les jeter dans la poubelle ou le bac noir.

1730

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Puis les colles, scellants et compagnie qui sont pas admissibles dans le LET, est-ce que c'est incinéré ça aussi, est-ce que c'est admissible à l'incinérateur?

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est un peu sur la même problématique, ça dépend où les gens déposent ces solvants-là, ces colles-là, ces pots de colle là ou ces pots de peinture là.

1740 Il y en a qui vont effectivement qui vont le déposer dans leur sac noir pour l'incinération. Mais ça dépend des personnes.

1745 Vous savez qu'il y a des gens qui sont toujours délinquants. Là-dessus, je pourrais prendre l'exemple d'un de mes voisins qui est délinquant parce qu'il met tout là-dedans. Puis moi, j'ai beau porter plainte, mais bon, ça s'en va dans le camion à vidanges. Vous savez, il y a des gens qui sont bornés et obtus et qui seront toujours délinquants.

1750 Je pense que la Municipalité fait quand même des efforts, mais je vais laisser à monsieur Richard la possibilité de vous dire ce qu'il en est exactement, bon, au niveau des solvants, des colles, des pots de peinture.

Monsieur Richard, de quelle façon ces déchets-là, est-ce qu'ils sont récupérés avant de s'en aller à l'incinération?

1755 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Bon, c'est certain qu'on commence nos efforts. Là, nous autres, on a déjà une entente avec Éco-peinture puis on récupère les gallons de peinture. Ça, c'est déjà commencé, ça va relativement bien.

1760 Sauf que bon, on peut aussi demander aux gens de collaborer et de les apporter au site, ne pas les mettre dans le bac noir, mais c'est de la sensibilisation.

1765 On a parlé tantôt des billets de courtoisie, mais il faut mettre toujours de l'effort, on essaie de mettre des budgets pour toujours faire un peu de sensibilisation à chaque année, mais c'est tout le temps à recommencer. Il faut pas ralentir le tempo, sinon ça dégénère, puis bon, il faut prévoir les budgets qui sont pas tout le temps facilement disponibles.

1770 Ça fait qu'il va falloir sans cesse augmenter la sensibilisation pour en arriver à des bons résultats, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Merci monsieur Richard. Je pense que, monsieur Bilodeau, vous aviez un complément d'information pour madame d'Amours?

PAR M. COLIN BILODEAU:

1780 Ce que je voulais préciser, c'est que je crois il y a une étude qui a été faite par Recyc-
 Québec qui portait, ou le ministère de l'Environnement, sur la quantité de résidus domestiques
 dangereux qu'on pouvait retrouver au travers de la masse de déchets solides, et c'était basé, on
 avait essayé de savoir quels étaient les effets au niveau du lixiviat, parce qu'il y avait quand
 même, on retrouve de toute façon dans la majorité des lieux d'enfouissement une certaine
 1785 proportion quand même infime qui peut être moins de un pour cent (1 %) de résidus
 domestiques dangereux, si ça pouvait avoir un impact au niveau des lixiviats.

Nous, au niveau du ministère de l'Environnement aussi, on a fait des échantillonnages
 sur des lixiviats bruts. On a retrouvé quand même très peu de volatiles ou de semi-volatiles qui
 pouvaient provenir de ces résidus domestiques dangereux là. Mais c'est sûr qu'il faut quand
 1790 même qu'autant la Municipalité, tout exploitant fasse, et même les gens en fait quand ils ont à
 faire le tri de ces matières-là chez eux, qu'ils sachent que c'est une matière qui est pas
 admissible à l'enfouissement, qu'ils en disposent de la bonne façon. Ça empêche pas les
 efforts.

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, c'est une sensibilisation constante qu'il y a à faire auprès de la
 population, parce que comme je le disais, il y aura toujours des délinquants, ils l'ont été, le
 seront, ils le sont et le seront.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Ma question était bien innocente, c'était pas pour mettre la Municipalité en trouble, mais
 je demandais si sérieusement, est-ce que c'est incinérable, ces déchets-là. Parce que je pense
 1805 que spontanément, la plupart des gens le savent pas, puis quand on a un restant de peinture,
 on l'envoie dans le bac noir. Si je comprends bien le pot de peinture vide le serait, mais le pot
 de peinture qui est pas vide, puis il y a un autre système qui est mis en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810 Même le pot de peinture vide, je ne pense pas qu'il devrait prendre le chemin de
 l'incinération. Il devrait être envoyé dans ces endroits, il y a des endroits spécifiques qui sont la
 récupération du gallon ou du pot de peinture ou de la teinture, etc., donc il y a des endroits
 spécifiques qui en font la récupération.

1815 Ici, si on regarde les couleurs qu'il y a sur les maisons, j'ai l'impression que les gens
 peignent beaucoup, et c'est très joli en passant, mais j'imagine, monsieur Richard, au niveau
 de la Municipalité, il y a des collectes sélectives de récupération de ces pots de peinture,
 solvants, etc., etc.?

1820 Est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique ou c'est encore la question de la récupération à trois (3) voies, c'est-à-dire que les gens en disposent un peu...

PAR M. JEAN RICHARD:

1825 Bien c'est ça, je parlais tantôt qu'on avait une entente avec Éco-peinture, puis ils nous ont fourni des contenants. On en a, je sais pas si on a fini la distribution, mais on prévoit en installer à plusieurs endroits aux Îles pour faciliter la collecte.

1830 On en a sur le site, puis les gens, ils déposent carrément leurs gallons de peinture usagés là-dedans, vides ou pas. Mais sauf indication contraire, les vides, je pense qu'on peut les passer à l'incinérateur. Il me semble que c'est l'indication qu'on avait, mais peut-être que le problème se pose moins maintenant, parce que là, on met tous les gallons dedans, ceux qui nous sont apportés, on les met tous dedans.

1835 Puis c'est ça. Ça fait que bon, quand on a un voyage, on les expédie, puis ils nous retournent le contenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 C'est préférable qu'ils ne soient pas dans le bac noir, mais encore là, je pense qu'il faut sensibiliser, puis, comme je le disais tantôt, c'est perpétuel, cette sensibilisation-là. Parce que vous savez, la mémoire est une faculté qui oublie. Quand ça fait un certain temps que tu as pas fait une action, des fois, bien, tu y penses pas, puis tu oublies. Donc c'est une incitation constante, et je pense que la Municipalité a des devoirs peut-être à faire de ce côté-là.

1845 Oui monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE:

1850 En parlant des déchets dangereux par exemple, si on connaissait, on avait des caractérisations des cendres, donc cendres volantes, quels métaux entre autres, les cendres de grilles, souvent on peut, dépendamment si on trouve des quantités anormales de plomb, bien, on peut se dire, bien, d'après nous, d'où ça vient. Souvent on est capable assez facilement de déterminer.

1855 Par exemple du zinc, on pense aux pneus, bien, c'est beaucoup d'oxyde de zinc dans les pneus. Donc s'il y a du zinc beaucoup, c'est parce que des gens ont mis dans des conteneurs à déchets deux (2) pneus puis ça s'est ramassé à l'incinérateur. Disons qu'un pneu, ça pèse quoi, dix kilos (10 kg), un brûlé, il en reste trois kilos (3 kg), disons on a trois kilos (3 kg)
1860 de zinc, si on mélange ça, bien, ça prend pas de temps que la présence de zinc peut se répercuter sur des grandes quantités de cendres.

1865 Le plomb, bien c'est facile des fois à deviner, une batterie au plomb. Les piles de nickel cadmium, s'il y a du lithium, les petites piles de montre au lithium, donc souvent on est capable de remonter, mais c'est ça, si les gens décident de mettre des piles au lithium ou des piles ou des nouvelles piles nickel MH, bon c'est là qu'on va en retrouver soit dans les cendres volantes, soit dans les mâchefers, ces métaux-là.

1870 L'idéal, tout à l'heure, monsieur Bilodeau parlait des contrôles à l'incinérateur, donc c'est-à-dire qu'ils vont maintenant obliger le contrôle des dioxines et furanes, bien ça, c'est souvent des composés comme des organochlorés, des choses comme ça, il va y avoir aussi d'autres paramètres. C'était quoi les autres paramètres que vous allez contrôler?

1875 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

Le mercure.

PAR LE COMMISSAIRE:

1880 Le mercure, donc on parle des fluorescents. Ici, on sait qu'il y a pas un fluorescent ici qui peut marcher sans mercure. La technologie existe pas, bien qu'on a tenté d'abaisser les niveaux de mercure dans les fluorescents, il en reste encore un peu. Donc s'il y a du mercure, ça peut venir, exemple, s'il y a deux mille (2000) fluorescents ou dix mille (10 000) fluorescents qui sont brûlés à l'incinérateur, bien, des vapeurs de mercure peuvent venir de là à ce moment-là.

1885 On est capable d'interpréter lorsqu'on caractérise les cendres, à savoir c'est quoi les sources. Mais c'est difficile. Par exemple, vous allez payer un fluorescent, si vous l'achetez en grande quantité, deux dollars (2 \$), mais pour le recycler, disons que ça coûte quinze dollars (15 \$). Donc on se pose pas trop de question de ce qu'il advient à ce moment-là des fluorescents. Ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement sanitaire, ils sont cassés. Même souvent, généralement ils sont cassés, la vapeur sort en plein dans le quart de vidanges comme on pourrait dire.

1895 Ça fait que c'est un peu ça, on s'aperçoit que le contrôle des déchets, c'est assez difficile.

1900 Ça fait que posez-nous pas de questions, on va peut-être avoir des réponses, à ce moment-là, si on avait les caractérisations des cendres volantes et des cendres de grilles, sachant quels métaux, bien, le comité de vigilance, à ce moment-là, va voir, oups, est-ce qu'il y a des dépassements, est-ce qu'il y a des produits, des métaux entre autres, quand ils sont en concentration normale, mais là, ça peut réveiller des soupçons, dire, ah, ça pourrait venir de telle source!

1905 Et là, on pourrait s'attaquer à cette source-là pour tenter de diminuer la dangerosité de la toxicité, et ça ça vient que ça fait un bénéfice par après sur le lixiviat et qui se retrouverait peut-être dans l'usine d'épuration et à la suite de ça dans le golfe Saint-Laurent!

1910 Ça fait que ça peut être des fois des pistes de solutions qu'on peut adopter pour tenter d'améliorer les choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Harrison aurait une précision à apporter.

1915 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

1920 Oui, principalement, on se questionnait tout à l'heure, monsieur le Commissaire, sur l'utilité de l'article 37 du nouveau règlement. Cette utilité-là d'inspection visuelle, les obligations qui sont prévues dans le règlement obligent l'exploitant à subir de nombreuses contraintes dont naturellement la nature des déchets.

1925 C'est sûr et certain que lorsqu'il y a une inspection visuelle puis que c'est un sac de plastique puis qu'ils le voient pas, c'est sûr et certain qu'ils vont pas le déchirer nécessairement, mais s'il y a des actions, surtout au niveau des individus qui constatent qu'il y a infraction, le règlement, compte tenu qu'il identifie clairement qu'est-ce qui est admissible à l'enfouissement et ce qui l'est pas, bien, ça donne quand même le pouvoir à l'exploitant de s'assurer qu'il y a des bons déchets à la bonne place et de refuser aussi si le déchet qui arrive est sous forme liquide par exemple, qui est un cas, ou c'est effectivement une matière dangereuse qui est détectée, il a le devoir puis il a le pouvoir de dire non, ça va aller ailleurs.

1930 Ça fait qu'il y a quand même un encadrement qui est tenu par la réglementation et sur l'obligation de l'exploitant de s'assurer que ces déchets sont admissibles, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Parfait, merci monsieur Harrison. Oui madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1940 Je pense que c'est une culture à instaurer un petit peu aux Îles. Je me demandais franchement c'est à qui la responsabilité dans le cas des matières dangereuses.

1945 Moi, je regarde juste ce qui se passe dans nos institutions d'enseignement, et je pense pas qu'on a l'impression d'agir de façon illégale quand on fait le ménage de fin d'année puis qu'on envoie tout ça à la même place, tous les produits chimiques mélangés.

Mais quand je regarde ce qui se passe dans les cégeps ailleurs, il y a vraiment un tri, puis ils paient, je pense, des gens pour venir chercher tel genre de matière dangereuse, puis ça leur coûte des sérieux montants.

1950

Mais ici, je sais pas s'il y a un système comme ça qui est possible, qui est disponible, mais je trouve que c'est pas tout à fait correct ce qui se passe au niveau de cette façon dont on gère les matières dangereuses, les produits chimiques vraiment très concentrés dans toutes sortes de métaux.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame d'Amours. Je vais voir avec monsieur Richard s'ils ont des moyens de contrer cet apport-là auprès des écoles, parce que si les écoles, en fait je pense qu'il faudrait sensibiliser les professeurs au départ à dire bon bien, le professeur de chimie, écoute, j'utilise des produits dangereux, donc en tant que professeur, si je veux bien faire mon travail de professeur, je dois penser également à l'environnement, et si je pense à l'environnement, je dois inciter autant moi-même que la Commission scolaire ou l'école en question de pouvoir disposer de ces matières dangereuses là non au site d'enfouissement mais probablement dans un endroit sécuritaire.

1960

1965

Mais est-ce que vous avez des choses à ajouter, monsieur Richard?

PAR M. JEAN RICHARD:

Bien c'est ça, hier, on a mentionné qu'on accompagnait les commerces, qu'on les visitait. Puis ceux qui nous signalaient des problématiques particulières, bien qu'on s'attardait avec eux autres à trouver les solutions.

1970

Mais celle-là, j'avais pas vraiment vu, j'avais pas entendu parler beaucoup, c'est une solution, c'est-à-dire c'est une situation qu'on peut regarder puis que je vais déclarer...

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Aux personnes appropriées.

1980

PAR M. JEAN RICHARD:

Jean Hubert puis les personnes qui sont responsables, oui.

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Richard. Monsieur Germain, vous avez un commentaire?

1990 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui madame d'Amours, l'endroit que j'ai visité où j'ai vu que le recyclage était le plus poussé, c'est l'Institut Maurice-Lamontagne. Bon, exemple, ils avaient des barils pour les piles. Ils récupéraient leurs solvants, entre autres l'acétone était recyclée. Il y avait une unité de recyclage de l'acétone qui était sur place. Et les solvants, les alcools, des choses comme ça étaient aussi récupérées dans des barils, sans compter qu'il y avait des îlots de collecte multimatière aussi à l'intérieur. Il y en avait partout.

2000 C'est l'endroit, en tout cas si vous voulez avoir des fois des renseignements qui peuvent servir d'exemple, c'est des gens de l'Institut Maurice-Lamontagne. D'ailleurs, la personne qui était responsable, j'oublie son nom, mais c'était un biologiste justement qui s'était rendu, il avait demandé un volontaire, qui veut mettre sur pied tout le système, et un des biologistes de l'Institut qui s'était porté volontaire. C'est lui que j'avais rencontré, qui m'avait fait visiter toutes les initiatives que l'Institut faisait. C'est l'endroit où c'est le plus poussé que j'ai jamais vu à date.

2010 Je sais pas, peut-être depuis le temps, ça fait déjà environ trois (3) ans, peut-être que d'autres endroits ont dépassé l'Institut. Je pense qu'il y a aussi Pêches et Océans sur la rue Dalhousie est assez bien équipé en collectes multimatières, DDD aussi. Environnement Canada aussi sur la rue de l'Église à Sainte-Foy était assez bien équipé.

Mais disons que le plus équipé, c'était l'Institut Maurice-Lamontagne qui peut servir d'exemple, de référence.

2015 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Je vous remercie.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame d'Amours.

2025 **GUILLAUME TURBIDE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Monsieur Guillaume Turbide. Bonsoir monsieur Turbide.

PAR M. GUILLAUME TURBIDE:

2035 Bonsoir. Ma question, en fait, est en lien avec celle de madame d'Amours. Vous avez parlé de sensibilisation, et je me demandais si le budget total du projet incluait une part de sensibilisation. Si pour la Municipalité, c'est un budget à côté.

Et si c'est à la fois sensibilisation je dirais de la population et de formation aussi pour ceux qui ont à travailler.

2040 Et avec ça, je me demandais si vous entrevoyez la sensibilisation comme un moyen de réduction des déchets, en tout cas, parce qu'à mon point de vue, c'est un moyen, je dirais, très efficace sûrement de réduire le volume des déchets qu'on va avoir sur le tri.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Je pense que monsieur Richard va répondre à cette question-là.

PAR M. JEAN RICHARD:

2050 Dans le projet comme tel, non, je pense pas qu'il y ait de budget de prévu, de réservé. Je parlais tantôt que c'était une activité qu'on visait à répéter chaque année et réserver des budgets.

2055 La dernière fois, puis peut-être l'autre fois d'avant que le conseil avait autorisé d'augmenter la compensation pour les ordures, il avait mentionné que, bon, il fallait réserver des sommes, maintenir les sommes à la sensibilisation. On essaie de le faire à peu près à la même hauteur chaque année.

2060 On a conclu cette année aussi une entente avec CFIM, la radio communautaire, on passe plus souvent des messages radiophoniques. On s'est monté un programme sur trois (3) ans, puis on répète, on revient avec des messages, avec différents types de messages à chaque semaine.

2065 On essaie de mettre le plus d'argent qu'on peut dans la sensibilisation, parce qu'on l'a déjà dit que pour nous autres, c'était aussi un élément important, puis aussitôt qu'on relâchait un peu de ce côté-là, bien, on reculait. Ça fait que c'est un élément qu'on sait important puis qu'on essaie de répéter à chaque année, qu'on essaie de maintenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Je présume, monsieur Richard, également que ces actions bien ciblées se retrouvent dans le plan de gestion des matières résiduelles que vous allez présenter à la population incessamment?

PAR M. JEAN RICHARD:

2075

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

D'accord, merci.

PAR M. JEAN RICHARD:

2085

Mais la consultation a déjà été faite sur le plan de gestion des matières résiduelles. On est en révision, parce que Recyc-Québec nous a demandé, nous a émis des commentaires et des questions, puis on va le resoumettre pour approbation finale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Parfait, merci.

PAR M. GUILLAUME TURBIDE:

2095

C'était ma seule question, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Merci monsieur Turbide.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Monsieur Germain aurait quelque chose à éclaircir!

PAR LE COMMISSAIRE:

2110

J'ai une petite question pour monsieur Simard. C'était dans l'étude d'impact, dans le document PR5.2, à un endroit dans la page 3 de l'étude de la mise à jour, on parle du tonnage de la plate-forme de compostage. Je n'ai plus le libellé du texte exact, pour des raisons de contrainte de masse de poids dans l'avion, j'ai laissé mon étude d'impact. Ah, vous l'avez ici!

2115

Je pourrais le dire plus clairement. Donc en page 3, 5.2, la réponse 2, j'ai plate-forme de compostage, trois mille quatre-vingt-dix-sept tonnes (3097 t) par année alors que ce qu'on

semble plutôt – juste pour nous expliquer la différence avec le mille huit cent soixante-sept tonnes (1867 t) que nous avons qui vient, de ce que j'en comprends, du compostage des déchets domestiques.

2120

Donc c'est quoi la différence entre le trois mille quatre-vingt-dix-sept tonnes par année (3097 t) et le mille huit cent soixante-sept tonnes (1867 t) par exemple dans ce document-ci qu'on retrouve à la page 8?

2125

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

OK. J'ai situé le trois mille quatre-vingt-dix-sept (3097 t). Effectivement dans l'étude d'impact à la page 3, on parle de trois mille quatre-vingt-dix-sept (3097 t), et c'est ce qu'on retrouve au tableau.

2130

L'autre chiffre que vous parlez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

On n'a pas le même document. Sur le tableau, un tableau, je pense, c'est le tableau qu'il y a à la page 8.

PAR LE COMMISSAIRE:

2140

On a compostable, 2002, mille huit cent soixante-sept tonnes (1867 t) par exemple, c'est quoi la différence entre les deux (2) chiffres, qu'est-ce qui l'explique?

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Monsieur Simard, c'est vos réponses aux questions, c'est pas le document que vous aviez là. C'est le PR5.2.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2150

Malheureusement monsieur Hubert n'est pas ici ce soir. C'est des chiffres qui ont été compilés par la Municipalité, je devrai le préciser ultérieurement.

2155

Le chiffre qu'on a toujours véhiculé était de trois mille quatre-vingt-dix-sept (3097 t); maintenant, effectivement, on voit mille huit cent soixante-sept (1867 t) pour la même année, 2002, c'est ça qu'on compare.

PAR LE COMMISSAIRE:

2160 Et dans le document que vous nous avez déposé aujourd'hui, le DA3 que nous avons
codifié, nous avons encore le mille huit cent soixante-sept tonnes (1867 t), et lorsqu'on regarde
les autres années, 2000, 2001, bon, on est toujours autour de ce chiffre-là de plus ou moins dix
neuf cents (1900 t).

2165 Alors je me demandais qu'est-ce que c'était. Est-ce que c'était une consolidation, par
exemple, de tout ce qui est mis dans le compostage, c'est-à-dire est-ce que vous mettez du
poisson là-dedans aussi, je sais pas?

2170 Est-ce que vous envoyez les boues de fosses septiques, est-ce que c'est ça que ça
inclut à ce moment-là? On voit compostage poisson, total, si j'essaie de concilier à ce moment-
là. Là, je le vois dans votre tableau que vous nous avez donné aujourd'hui, j'ai poisson, disons
je reste toujours en 2002, j'ai mille cinquante-neuf tonnes (1059 t) de poisson.

2175 Après ça, vous mentionnez ici bois, j'ai trois cent quarante-deux tonnes (342 t), peut-
être que si j'accumulais, j'additionnais les trois (3) chiffres, peut-être que nous arrivons à trois
mille quatre-vingt-dix-sept (3097 t) avec le tableau que vous nous avez donné aujourd'hui.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2180 Les deux (2) chiffres que vous avez dits pour le poisson et le bois?

PAR LE COMMISSAIRE:

2185 Le poisson, ça donne mille cinquante-neuf (1059 t) et le bois, trois cent quarante-deux
(342 t). On dépasse!

Vous pouvez prendre le temps et vous pouvez regarder la question pour concilier d'où
vient le trois mille quatre-vingt-dix-sept (3097 t) à ce moment-là et qu'on n'arrive pas.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2190 Bien essentiellement, on va le regarder plus en détail, mais ce que je crois, c'est la
somme effectivement du poisson, du compostable, mais pas nécessairement de tout le bois.
Parce que quand je fais la somme des trois (3), on n'arrive pas exactement au même chiffre.

2195 Mais on va le regarder.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez vérifier et vous allez nous revenir par écrit avec la réponse?

2200 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Oui.

2205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait monsieur Simard, merci.

2210 J'aimerais aussi peut-être une autre question, non sur le même sujet. Est-ce que vous pourriez nous parler de l'impact de faire l'entreposage sur les odeurs, quel impact ça occasionne, l'impact d'odeurs, les oiseaux et également du lixiviat sur la plate-forme temporaire, quels sont les impacts qui en découlent?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2215 Bon d'abord au niveau des oiseaux, en utilisant la membrane Écosol, c'est quand même une membrane de type géotextile qui isole les matières par rapport au vent, par rapport aux intempéries. Donc on n'anticipe pas de matières qui vont partir au vent ni de problèmes d'oiseaux.

2220 Au niveau des odeurs, effectivement lorsqu'on va laisser les déchets pendant, s'ils restent là pendant deux (2) ou trois (3) mois, bien, on va commencer à tomber dans des situations anaérobiques, puis on risque de générer des odeurs.

Par contre, il faut dire que la plate-forme, elle est près de la zone de compostage.

2225 Effectivement, c'est pour ça, une des raisons pour laquelle, parce qu'on avait deux (2) possibilités, dans la première version, lorsqu'on a fait la présentation au mois d'octobre, et on a regardé les avantages et désavantages avec la Municipalité et finalement, on a statué de le mettre à côté du centre de compostage pour justement ne pas avoir deux (2) sources
2230 potentielles d'odeurs.

Mais on n'a pas évalué effectivement c'était quoi l'impact sur les odeurs qui pourraient provenir de cet endroit-là.

2235 Pour ce qui est du lixiviat, étant donné la période, évidemment ça devient quelque chose qui est difficile à évaluer également au niveau de la production de lixiviat, parce qu'il y a toutes sortes d'hypothèses sur le temps que ça peut séjourner là, puis c'est fonction des bris.

2240 Ce que je peux vous dire, c'est que le temps qu'il y aura pas de déchets, évidemment il y aura pas de lixiviat. Les eaux qui vont être collectées sur la plate-forme vont être disposées comme les eaux de ruissellement seraient disposées.

2245 Mais par contre, par rapport à la capacité totale qu'on peut amener aux étangs, la quantité de lixiviat qui va être générée pendant cette période-là va être relativement minime, mais il y aura aucun problème pour le prendre au niveau des usines d'épuration. Mais on n'a pas évalué la quantité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Madame Bernier, au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez eu des plaintes de citoyens par rapport aux odeurs qui provenaient du site actuel?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2255 Je pense que monsieur Harrisson peut répondre.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2260 Effectivement, il y a déjà eu des plaintes concernant les odeurs entre autres et principalement provenaient de l'aire de compostage.

2265 C'est sûr et certain que l'aire de compostage, dans les prévisions de travail qui avaient été établies puis autorisées à l'époque en 93, l'aire de fermentation devait être dans la marquise, que tout le monde connaît, donc dans une zone fermée. Je sais qu'ils ont subi des problématiques à la présence du compost fermenté dans cette zone-là, ça fait qu'ils l'ont emmené à l'heure actuelle dans la zone qui est considérée comme la zone de maturation.

2270 Donc là aujourd'hui, on se retrouve avec énormément de lixiviat à ciel ouvert, avec une difficulté de compostage, parce qu'on a quand même pas mal de matières organiques, mais la matière carbone est difficile.

2275 Je suis passé ce matin, puis ce qu'on utilise comme matière carbonique actuellement, c'est le carton qui est récupéré. Donc le monsieur tout à l'heure, lorsqu'il parlait de récupération du bois, de le conditionner, de peut-être s'en servir comme matière carbonique, effectivement, c'est un intérêt pour nous autres de le voir.

2280 Ça fait qu'effectivement, à l'heure actuelle, les odeurs provenaient principalement du compost, puis en bonne partie, parce que le mode de gestion actuel n'est pas autorisé et qui emmène une problématique à cause de la fermentation, toute la zone de fermentation se fait à l'air libre.

2285 D'ailleurs ce matin, on regardait la zone, on se faisait expliquer les andins, on voyait celui qui était là depuis 2001, 2002, celui qui est aujourd'hui en 2006 qui commençait, c'est le jour puis la nuit. Donc c'est sûr que la zone de maturation dans le secteur où ce que le compost est stabilisé, les risques de lixiviation sont relativement faibles. Mais dans une zone

de fermentation en plein travail à ciel ouvert, bien, on va dire comme les autres, c'est un peu le bordel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290

Est-ce qu'il y a des moyens à prendre pour remédier à ça? Quelles sont les solutions pour y remédier finalement, est-ce qu'il y en a, est-ce que ça existe?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2295

Bien, tout ce qui se fait au niveau compostage, au niveau fermentation, c'est recommandé de le faire dans une enceinte où ce qu'il y a pas de contact avec la pluie. Déjà là, ça fait une grosse différence.

2300

C'est sûr et certain que c'est des matières, on est aux Îles-de-la-Madeleine, ici, les matières carboniques, il y en a pas de quantités innombrables. Par contre, au volume de matériaux secs que j'ai vus sur le site ce matin, je pense qu'on a une source intéressante, si elle est bien conditionnée. D'ailleurs là-dessus, monsieur Richard, j'accorde son point de vue là-dedans, je suis d'accord avec lui dans le sens que ça demande de la main-d'œuvre, ça demande de l'ouvrage, ça demande du temps.

2305

Mais je pense que la source, elle est quand même là. Quand je regarde ce qu'il y avait là, ça ressemblait beaucoup à du matériel qui vient des commerces principalement ou des entreprises en construction, puis beaucoup de commerces. Ça fait que c'est quand même pas les individus.

2310

Les gens, je pense qu'il y a énormément d'efforts faits par les individus ici au niveau de leur cueillette à trois (3) voies, mais il y a énormément de travail, je pense, au niveau des commerces. Puis on le constate lorsqu'on est au bout de la ligne.

2315

Parce qu'à titre d'exemple, je peux juste vous mentionner, monsieur le Commissaire, que si on avait à éliminer les déchets sur la routine actuelle qui est environ où ce que l'incinérateur marcherait pas, on parle d'à peu près quatre mille cinq cents tonnes (4500 t) par année, ça ramènerait, si on travaillerait avec juste l'enfouissement puis la récupération puis aucune incinération, ça ramènerait la durée du site à vingt (20) ans, du LET à vingt (20) ans au lieu de cinquante (50) ans.

2320

Donc c'est important que lorsqu'on travaille sur une quantité actuellement à seize cent quarante tonnes (1640 t), on est dans le meilleur des mondes, là. C'est peut-être pas la réalité, là.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Donc autrement dit, si je comprends un peu votre intervention, c'est qu'il y aurait beaucoup de sensibilisation à faire auprès des commerces et des petites industries, en ce sens-là, parce qu'il faudrait que la récupération se fasse directement à la source, donc à partir du commerce même au lieu que ce soit apporté au site d'enfouissement puis que ce soit un peu déposé pêle-mêle avec des matières qui pourraient facilement être récupérées. C'est ça que je comprends de votre intervention?

2335

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2340 Effectivement, monsieur, parce qu'il faut comprendre que nous, dans notre job au niveau du contrôle, lorsque les inspecteurs passent ou les analystes chez nous passent puis vont vérifier les infrastructures, on s'attend à ce que ce soit conforme.

2345 Donc si la situation amène un apport supplémentaire dans l'enfouissement, bien nous, on s'attend pas que ce soit entreposé. On s'attend incessamment que ça va être éliminé de façon à ce que ça rencontre les critères, les obligations.

2345

2350 Donc c'est sûr que la sensibilisation va permettre de diminuer le volume naturellement, mais il reste que s'il y a un volume à éliminer, il faut qu'il le soit. Il faut pas qu'il reste dans un no man's land, il faut qu'il soit éliminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain, vous aviez un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE:

2355

2360 Oui. Ce que je retiens de votre intervention, c'est que le bois, disons, qui provient des matériaux secs, qui en ce moment s'en irait dans la cellule, bon, aurait une double utilité à récupérer le plus de bois possible. Sauver un peu d'espace dans la cellule et à ce moment-là déchiqueter le bois assez finement pour le mélanger avec le compost. C'est ce que je dois retenir de votre intervention?

2360

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2365 Oui, absolument. Mais je comprends qu'à l'heure actuelle, l'exploitant a une problématique, mais je pense qu'il y a un volume intéressant.

PAR LE COMMISSAIRE:

2370 Toujours dans la même veine, bon, on dit du compostage qu'il y a des problèmes d'odeurs, on a vu aussi des données qui étaient en relation avec le temps où on dispose, maturation, les boues de fosses septiques. Il semble aussi y avoir des charges assez importantes qui sortent de ça, des coliformes.

2375 Donc ce que je comprends bien, il y a un problème partout dans l'installation, dans le centre de traitement, si je comprends bien, monsieur Harrisson?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2380 Mais là-dessus, l'exploitant nous a transmis de l'information qui nous permet de constater qu'effectivement, toute la filière compostage, gestion de boues de fosses septiques, il y avait des critères de conception lors de l'élaboration en 93-94 qui avaient mis des évaluations standardisées de valeurs de concentrations ou en charges pour chaque secteur, que ce soit pour l'incinérateur, que ce qu'on s'attendait de sortir comme eaux, qu'est-ce qu'on s'attendait de sortir des zones d'entreposage, qu'est-ce qu'on s'attendait de sortir de charges au niveau du compostage, au niveau des boues de fosses septiques.

2390 Le consultant qui a été mandaté par la Municipalité a déposé une vérification réelle de l'état de situation, et on constate qu'en tenant compte des contraintes d'exploitation que la Municipalité a à l'heure actuelle, il y a une problématique qui ressort spécifiquement au niveau du secteur du compostage en bonne partie reliée à la matière qui est compostée à l'heure actuelle, qui leur amène une charge beaucoup plus importante que prévue dans la conception.

2395 Donc vous comprenez que si les valeurs réelles sont de beaucoup plus élevées que la conception, les équipements ont été calculés puis évalués pour la conception de débits de charges qu'il y a là, donc on se retrouve aujourd'hui avec un équipement de traitement par exemple des boues et qui reçoit les boues et les eaux venant du compostage avec une performance d'épuration excellente, sauf que la valeur, si on prévoyait sortir au traitement à mille (1000) puis qu'aujourd'hui, on est à douze mille (12 000), on a beau avoir quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de rendement, au lieu d'arriver à soixante-dix (70), on arrive à sept cents (700) à la sortie.

2405 Et le risque de ça, c'est que le mode de traitement final qui est proposé dans la chaîne de traitement qui est en place, c'est des champs d'infiltration, un peu l'équivalent d'un aimant épurateur pour une installation septique. Donc on peut penser en concentration en DBO, ce qui revient en matières organiques, alentour peut-être entre quatre-vingts (80 mg/l) et cent cinquante milligrammes par litre (150 mg/l). Là, on sort à sept cents (700 mg /l) avec un taux de gras assez élevé, en tout cas relativement élevé.

2410 Le risque de colmatage des éléments d'infiltration sont potentiellement élevés. D'ailleurs, c'est une des conclusions du rapport du consultant qui a été transmis par la Municipalité, donc on comprend que là, il y a du travail.

2415 On s'attend de rencontrer d'ailleurs la Municipalité, il y a une conférence qui se fait bientôt avec le consultant et la Municipalité pour discuter de cette problématique-là. Parce que là, je pense pas que ce soit relié – des solutions, il y en a quelques-unes, mais c'est sûr et certain que si on a une charge aussi importante qui sort du site de compostage en débit et en charge, l'équipement actuel est pas capable de recevoir ça, puis là, le problème, c'est qu'on risque d'avoir un équipement qui va être "scrap" si on reste dans cette situation-là.

2420 Donc tout ce qui a été investi par l'exploitant, bien, c'est "bye bye no go", on recommence.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Il y a possibilité de perte de cet équipement-là en bout de ligne, puis donc remplacer, ça coûterait pas mal plus cher.

2430 Je présume, monsieur Richard, en fait, vous avez des discussions, il va y avoir des discussions à cet effet-là, à savoir de quelle façon il y a possibilité de faire en sorte que les rejets soient moins concentrés?

PAR M. JEAN RICHARD:

2435 C'est ça. On a donné le mandat, il y a un an, à notre consultant, puis il a déposé son rapport au début d'octobre, je crois, octobre-novembre.

Ça fait que là, c'est ça, on est en contact avec le ministère et le consultant, puis, bien, on sait qu'il faut intervenir sur les eaux qui nous viennent de la plate-forme de compost.

2440 Si on arrête le débit qui nous vient, notre équipement serait suffisant, serait performant. Il faut intervenir, comme monsieur Harrisson l'a dit, sur nos eaux qui nous viennent de la plate-forme.

2445 Et on est prévu, je pense que l'appel conférence a été reporté, mais on est prévu le faire prochainement. Puis on va voir comment on peut traiter ces eaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Merci monsieur Richard.

Étant donné qu'il y a pas d'autres personnes qui se sont inscrites, je vais déclarer le registre fermé!

Oui monsieur!

2455

LOUIS LAPIERRE

2460 **PAR M. LOUIS LAPIERRE:**

Pour ce qui est de la situation actuelle au niveau du déséquilibre entre apport carbone azote et matière liquide dans le compostage dont vous venez de parler, est-ce qu'il y a eu des calculs de formation de méthane, de calculés là-dessus pour ce qui est des gaz qui se forment en anaérobie au niveau du compostage, est-ce qu'on a des données là-dessus?

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bilodeau,

2470

PAR M. COLIN BILODEAU:

Il y a actuellement aucune donnée, je pense, que la Direction régionale peut faire en tant que telle au niveau du compost. Parce que pour avoir la production de méthane, il faut vraiment être en anaérobie, alors je pense pas, on est peut-être plus au niveau du CO₂ dans ce cas-là. Et question température, l'information qu'on a obtenue de la personne qu'on a rencontrée sur le terrain ce matin nous disait que c'était entre cinquante (50°C) et soixante degrés C (60°C), donc ça correspond à des températures pour le compost.

2475

2480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Harrisson!

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2485

La qualité du compost, il y avait des obligations de la part du promoteur à vérifier certains points dont la température, dont aussi le principe carbone azote. Il devait aussi s'assurer de la qualité du compost produit.

2490

Il faut comprendre que c'est quand même pas un gros volume. Depuis 2002, là actuellement la plate-forme est pratiquement pleine, il en reste peut-être juste, mais celle de 2002, le compost de 2002, c'est une catégorie B, si je me trompe. Puis à l'heure actuelle, il nécessite, lorsqu'on arrive là, un tamisage fin pour essayer de ressortir la qualité de ce

2495 compost-là, parce que c'est quand même un compost qui est quand même mélangé avec une matière, le tri, disons, est fait de façon qu'il demeure encore beaucoup d'impuretés quand même dans le compost.

2500 Puis c'est sûr et certain que le volume est relativement faible, toutes proportions gardées pour le site.

Je pense que c'est beaucoup plus un problème de gestion de la zone de fermentation, puis une gestion de rejet vers les équipements de traitement. C'est à mon avis réalisable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Parfait. Merci monsieur Lapierre.

2510

HÉLÈNE CHEVRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 Madame Chevrier, vous venez de penser à une autre question, assoyez-vous!

Entre temps, je vais juste demander, madame Bernier, au niveau de la membrane Écosol, quel degré d'efficacité qu'elle peut avoir, cette membrane-là? Est-ce que c'est efficient comme solution pour recouvrir?

2520 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

2525 La membrane Écosol était prévue pour le recouvrement au niveau de la plate-forme temporaire, c'est ça. En fait, nous, on a déjà indiqué un petit peu nos intentions à cet égard-là. On aurait préféré que ce soit un système plutôt dans un bâtiment fermé.

2530 On a parlé des odeurs, parce que, bon, le fait de remettre, d'enlever la membrane à chaque fois, peut-être les bris, c'est pas un système qu'on connaît très bien non plus, mais on se disait, étant donné que finalement, les déchets peuvent être accumulés, peuvent être entreposés quand même sur plusieurs mois, ça peut arriver, on préférerait plutôt encadrer cet aménagement-là, comme on le fait avec les cendres de transbordement et les cendres de transfert de déchets, et puis entre autres avec une membrane Écosol, ça garantit pas au niveau des odeurs, qu'il pourrait pas y avoir d'odeurs.

2535 Tandis qu'avec un bâtiment fermé, tel que le prévoit le règlement, les aménagements de ces bâtiments-là doivent quand même avoir, quand c'est plus de douze (12) heures d'entreposage de déchets, on demande à ce qu'il y ait des équipements qui soient mis en place

pour capter et traiter les gaz qui sont produits, pour pas entraîner de nuisance au niveau des odeurs.

2540 Alors ça, c'est une chose. Disons que la membrane, on l'a pas tellement...

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Vous l'avez pas vérifiée. C'est pas pour vous intéressant? C'est moins intéressant.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2550 C'est parce qu'aussi, ça assure pas, bien peut-être l'étanchéité, c'est ça, ça restait à démontrer à notre avis que c'était vraiment la meilleure option. On préférerait plutôt celle du bâtiment qui rencontrait plutôt nos exigences au niveau des odeurs, moins d'eau, ça c'est sûr. Puis aussi on pourrait entreposer plus de déchets.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Exact. Merci madame Bernier.

2560 Monsieur Simard, lorsque vous avez pris cette option-là de fonctionner avec une membrane Écosol, qu'est-ce que vous avez validé? Est-ce que ça se fait ailleurs? Quelles sont les qualités de cette membrane-là?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2565 La membrane Écosol, l'utilisation originale de cette membrane-là, c'est dans le cadre des opérations d'enfouissement normal. C'est que le règlement demande qu'on recouvre à chaque journée les matières résiduelles qui sont enfouies. Sauf qu'on peut proposer des alternatives.

2570 Et la membrane, ça remonte quand même à peut-être une dizaine d'années qu'on a commencé à regarder ça, c'est que lorsqu'on fait un site d'enfouissement normal, on a ce qu'on appelle une face active, on finit la journée, on a une pente, puis le lendemain, on vient continuer à mettre des déchets sur cette pente-là. Et ce qu'on voulait éliminer, c'est l'utilisation de matériel de recouvrement dans cette pente-là, parce que ça utilise beaucoup de sable et d'espace.

2575 Donc on avait proposé au ministère à l'époque, dans le cas de Saint-Flavien qui était le premier, l'utilisation d'un géotextile qu'on pouvait mettre et enlever à chaque jour.

 Et de là, monsieur Vogel a développé son produit Écosol, puis ça se faisait probablement aux États-Unis également.

2580 Donc l'origine de la membrane, c'est ça. Elle est utilisée présentement sur des sites d'enfouissement.

 Donc je pense à Saint-Lambert-de-Lauzon, je crois qu'ils l'utilisent. Saint-Flavien, je suis pas certain, mais c'est utilisé.

2585

 Ce qu'on propose là évidemment, c'est une extension, effectivement je connais pas de cas où il y a une plate-forme d'entreposage au départ. Donc il y a pas de cas où on utilise la membrane, cette membrane-là.

2590

 Mais je dois dire aussi que la membrane, si je me rappelle bien, on a dit, on va utiliser une membrane pour isoler les déchets, donc ça pourrait être la membrane Écosol. On pourra regarder d'autres types de membranes également, si la préoccupation du ministère, c'est les odeurs, et la question des eaux qui pourraient être produites. On pourrait plutôt regarder plutôt une membrane étanche.

2595

 Donc ça, ce serait peut-être une alternative. Parce que le problème du bâtiment, pour nous, je ne crois pas qu'on va pouvoir aller plus haut, à moins qu'on ait de la machinerie qui va nous permettre d'enfouir plus haut. Si on enfouit à deux mètres (2 m), deux mètres et demi (2 ½ m), qu'on ait un bâtiment ou pas, on pourra pas pousser les déchets à cinq mètres (5 m).
2600 Donc on n'augmentera pas notre capacité.

 Et la question des odeurs et traitement des odeurs, dans un bâtiment, d'abord il y a tous les risques de santé et sécurité que ça pose d'avoir des gaz qui peuvent être dans un espace confiné comme ça, et ça demande évidemment énormément d'investissement au niveau des changements d'air.
2605

 Donc si la préoccupation est la question des odeurs et de l'eau qui va être produite, le lixiviat, bien, on pourrait peut-être regarder plutôt une membrane de type étanche puis trouver une membrane qui est assez résistante, qu'on pourrait l'enlever et la remettre au fur et à mesure. Elle va servir à la même fonction pour empêcher que les matières partent au vent également.
2610

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Juste par curiosité, est-ce que vous avez évalué ou en tout cas essayé d'évaluer combien ça pourrait inclure en termes d'investissement un bâtiment fermé avec tous les aspects de ventilation etc., non?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2620

 Non, on n'a pas fait cette évaluation-là, effectivement, parce que pour nous, c'est relativement nouveau comme approche.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Parfait, merci monsieur Simard.

Oui madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

2630 Oui. D'abord je trouve intéressant qu'on ait pu bénéficier de l'expérience de tout le monde. Je voudrais dire merci.

2635 Puis je voudrais aussi, ça permet vraiment un éclairage sur le projet et sur son intégration avec le reste du système, et on se rend compte que les autres pièces du système de gestion ont des faiblesses aussi.

2640 Alors je me demande s'il y aurait une façon d'avoir une vue d'ensemble, puis de peut-être projeter sur, on disait peut-être cinq-dix (5-10) ans, mais l'ensemble.

2645 Puis dans cet esprit-là, je me demandais, est-ce qu'on peut mettre à contribution, parce que pour la Municipalité, ça doit être très complexe, est-ce qu'il y a un soutien qui peut être donné, de manière à ce qu'on profite de ce moment-ci qu'on disait être la dernière pièce du système pour faire un bilan? Parce que les technologies se sont transformées, puis on a besoin de ça, je crois.

Alors est-ce qu'il y a des façons de faire cette espèce de bilan, vue d'ensemble du système ou ça doit être une initiative tout à fait locale?

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que ça devrait en principe relever de la Municipalité par le biais possiblement de son consultant ou de ses consultants.

2655 Je ne sais pas si au niveau du ministère, ils peuvent vous donner certaines formes d'aide. Je vais demander à madame Bernier si dans le cas du ministère, il y a des choses qui peuvent être faites en collaboration entre le ministère et la Municipalité sur cet aspect-là.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2660 C'est sûr qu'on a de l'expertise, si on peut la mettre à profit, tant mieux. Je vais voir du côté de la Direction régionale comment ils fonctionnent dans ces cas-là.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2665

C'est sûr qu'au niveau de la Direction régionale, on n'a pas de programme spécifique à ce niveau-là.

2670

Par contre, le processus d'accompagnement puis de soutien ou d'aide ou de consultation à la suite des projets déposés, donc pour donner un avis un peu à plus petite échelle un peu que ce qui se fait du travail ici lors des études d'impact, c'est à plus grande échelle, nous, on le fait régulièrement au niveau de la Direction régionale dans le service d'analyse à tous les jours dans le cadre de tous les projets.

2675

L'exemple qu'on relevait tantôt sur la problématique des boues de fosses septiques et de l'aire de compostage, c'est une situation que les gens de l'analyse vont discuter puis négocier avec la Municipalité.

2680

C'est sûr et certain qu'on n'offre pas de solution, on n'a pas un service technique, on n'est pas un service d'ingénierie. Par contre, on peut donner notre avis. Et la plupart du temps, ces travaux-là sont soumis à une autorisation préalable chez nous dans le cadre d'un certificat d'autorisation.

2685

Ça fait que c'est pour ça qu'on est impliqué dans le processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez votre réponse, madame Chevrier.

2690

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Merci.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2700

LOUIS LAPIERRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

Oui monsieur Lapierre!

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

2710 Bonsoir à nouveau, merci. J'ai une autre question que je me pose, à savoir si au niveau des lixiviats et de l'énergie qu'on utilise dans la combustion des déchets qu'on brûle justement, s'il y a une possibilité ou s'il y aurait lieu de voir si c'est une chose faisable et possible, à savoir de bouillir, de chauffer les lixiviats et d'avoir un système de filtration qui pourrait justement capter les vapeurs nocives des résidus par exemple qui se retrouveraient dans les lixiviats? C'est une chose que je me demande si c'est une chose qui pourrait être regardée.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez savoir si ça existe puis si c'est réalisable.

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

2720 Les filtres existent, je sais que ça existe, maintenant si c'est faisable, je le sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 OK. Monsieur Simard!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2730 Bien effectivement, la technologie existe pour évaporer les lixiviats. Il y a pas de projet au Québec à ma connaissance où on fait cette chose-là. Le ministère pourra le confirmer.

2735 Par contre, de façon générale, on l'avait regardé sur un site, et c'est une technologie qui revient relativement dispendieuse. Là, je parlais de collecter les biogaz d'un site d'enfouissement, chauffer les lixiviats et les faire évaporer.

2740 Je dois dire que dans ce projet-là ça n'a pas été regardé d'utiliser l'énergie de l'incinérateur pour les lixiviats. Il faut dire qu'il y a deux (2) aspects à ça. De un, lorsqu'on évapore des lixiviats, on se ramasse avec un concentré qu'on doit disposer également, parce qu'il reste qu'on a une réduction du volume, mais on doit disposer quand même de ce qui reste.

Il y a également des émissions atmosphériques qui sont créées par l'évaporation du lixiviat qui sont à considérer.

2745 Et je pense qu'il faut penser que c'est un ouvrage qui serait relativement dispendieux, étant donné la capacité d'accueil des usines de traitement actuelles. Je crois que vous avez pas été, je sais pas si vous avez été lorsqu'on a déposé les documents, par rapport à la capacité de ces usines-là, mais ce qu'on va apporter correspond, dépendant si on regarde la

charge ou le débit, à peu près entre un (1 %) et deux (2 %) ou trois pour cent (3 %) de ce qu'ils peuvent recevoir de plus, leur capacité résiduelle.

2750

Donc ça ne générera pas, à part le transport, ça ne générera pas de coût supplémentaire pour le traitement, les ouvrages sont déjà là, puis ils sont capables de les prendre. Donc pour nous, c'était la solution privilégiée.

2755

PAR M. LOUIS LAPIERRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Merci monsieur Lapierre.

2765

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Je déclare fermé le registre et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience.

2770

Pour ceux d'entre vous, que ce soit les participants, le promoteur ou les personnes-ressources qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission souhaite les obtenir au plus tard le vendredi 3 février.

2775

Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'elles présenteront lors de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même au Centre civique de Cap-aux-Meules le 21 février 2006 à dix-neuf heures (19 h).

2780

Entre temps, la Commission poursuit ses travaux d'enquête. La Commission recevra jusqu'au mercredi 8 février les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui ou celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet.

2785

Il appartient toujours à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles sur le site internet de la Commission.

2790

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, si ce n'est déjà fait auprès de madame Gélinas, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard lundi le 6 février. L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 17 février prochain à midi.

2795 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que sur le site internet du BAPE.

2800 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de maintenant et seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus évidemment, mais ils ne seront plus appelés à intervenir.

2805 Cette seconde partie est exclusivement consacrée à la présentation de votre opinion sur le projet et ses impacts. Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation.

2810 Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains éléments de votre opinion. Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de sa présentation devant la Commission.

En terminant, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Richard et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie d'audience.

2815 Merci encore une fois aux participants d'avoir posé vos nombreuses questions, permettant ainsi à la Commission d'approfondir différentes facettes du projet à l'étude, malgré dans certains cas un décorum qui peut impressionner à prime abord.

2820 Enfin, je remercie les gens à la technique, messieurs Grenier et Lajoie, madame Proulx la sténotypiste, de même que l'équipe de la Commission, mesdames St-Michel et Gélinas ainsi que messieurs St-Onge et Fillion et sans oublier mon collègue, monsieur Germain.

2825 Au plaisir de se revoir le 21 février prochain. Merci beaucoup de votre participation et bonne fin de soirée.

2830 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.